

66823, Bouches-du-Rhône = 1920.

e. 132/1

# RAPPORT D'ÉLECTION

Département des Bouches du Rhône

9<sup>e</sup> Bureau.

Les élections du DIMANCHE 11 JANV 1920 ont donné les résultats suivants :

1<sup>er</sup> TOUR. Electeurs inscrits 446

Nombre des votants 444

Bulletins blancs et nuls ne ont à déduire.

Suffrages exprimés 444 dont la majorité absolue est de 223

Ont obtenu : MM. Lasquet, Louis, 372 voix.  
Schramck, Abraham, 234

2<sup>me</sup> TOUR. Electeurs inscrits 446

Nombre des votants 443

Bulletins blancs et nuls ne ont à déduire.

Suffrages exprimés 443 dont la majorité absolue est de 222

Ont obtenu : MM. Artaud, Louis, 229 voix.



3<sup>me</sup> TOUR. Electeurs inscrits \_\_\_\_\_

Nombre des votants \_\_\_\_\_

Bulletins blancs et nuls \_\_\_\_\_ à déduire.

Suffrages exprimés \_\_\_\_\_ dont la majorité absolue est de \_\_\_\_\_

Ont obtenu : MM. \_\_\_\_\_ voix.

MM. Lasquet, Schrameck, et al.  
ont été proclamés Sénateurs comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Aucune protestation n'a été  
formulée contre cette proclamation.  
Toutes les opérations et les votes  
ont été réguliers.  
Les sénateurs proclamés élus ont  
l'âge requis par la loi.

Votre 9<sup>e</sup> Bureau vous propose en conséquence de valider ces  
élections.

Le Rapporteur  
J. Nicolle



Direction du Personnel

2<sup>e</sup> Bureau.

Paris, le 12 Janvier 1920

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de  
M<sup>rs</sup> Patquel  
Schramck  
Arfaud

élus sénateurs le 11 Janvier  
dans le département du Doubs du Rhône  
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-  
après désignés :

1<sup>o</sup> Le tableau indiquant les résultats de l'élection  
des délégués et suppléants, dressé en exécution de  
l'article 6 de la loi du 2 Août 1875;

2<sup>o</sup> La liste des électeurs sénatoriaux par ordre  
alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la même loi;

3<sup>o</sup> La liste d'emargement divisée en 3 cahiers distincts;

4<sup>o</sup> Les feuilles de pointage au nombre de 12

5<sup>o</sup> Le procès-verbal des opérations électorales;

6<sup>o</sup> La notice des 3 candidats élus

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le  
Président, de vouloir bien me faire accuser réception  
du présent envoi.

Agrez, Monsieur le Président, l'assurance  
de ma haute considération.

Par le Ministre de l'Intérieur

L<sup>e</sup> Directeur

Le Sous-Directeur

chargé du 2<sup>e</sup> Bureau

Monsieur le Président du Sénat.

Thyriand,



MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 11 Janvier 1920

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits... 440
Nombre des votants... 444
Nombre des suffrages exprimés... 444

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Jasquet
Prénoms : Louis
Qualification, profession, etc. : Président du Conseil Général des Bouches du Rhône
Date de la naissance : 17 Octobre 1867

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu... 379

1-57-1908. [7938]

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Schrameck... 231
M. Artaud... 10
M. Bergeon... 151
M. Cadenat... 137
Divers, bulletins nuls ou voix perdues... 20

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 11 Janvier 1920

(1<sup>er</sup> tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	446
Nombre des votants.....	444
Nombre des suffrages exprimés.....	444

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Schrameck

Prénoms : Abraham

Qualification, profession, etc. : ancien Préfet des Bouches du Rhône

Date de la naissance : 26 Décembre 1867

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 234

Les autres suffrages se sont répartis entre :

1-57-1908. [7938]

M. Pasquet.....	372
M. Artaud.....	143
M. Bergeron.....	151
M. Cademét.....	139
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.....	240

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.



## MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le *11 Janvier* 1920

( *2<sup>e</sup>* tour de scrutin. )

Nombre des électeurs inscrits.....	<u>446</u>
Nombre des votants.....	<u>443</u>
Nombre des suffrages exprimés.....	<u>443</u>

### CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : *Artaud*

Prénoms : *Louis*

Qualification, profession, etc. : *Conseiller Général des Bouches-du-Rhône*

Date de la naissance : *20 Mai 1852*

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 229

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. *Bergeon*..... 100

M. *Adenat*..... 114

M.....

M.....

Divers, bulletins nuls ou voix perdues..... "

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne. 443



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884 ET 29 JUILLET 1913.

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 11 Janvier 1910,  
à Marseille, pour élire trois sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président  
du collège. — Président ou vice-pré-  
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent vingt, le onze du mois de Janvier  
nous (1) Rabaud Paul, Président  
du tribunal de première instance de Marseille, nous sommes  
rendu dans la salle du Palais de Justice (1<sup>er</sup> étage) à Marseille  
local désigné pour la réunion du collège électoral du département des Bouches-du-Rhône  
convoqué en vertu du décret du 8 Décembre 1910  
à l'effet d'élire trois sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont  
été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les  
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Segis	(Louis)	, né le 15 Mai 1878
M. Rollin	(Justin)	, né le 8 Août 1885
M. Blain	(Louis)	, né le 29 Octobre 1871
M. Blanc	(Paul)	, né le 7 Juillet 1890

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M.  
Faulcau (Jean), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'orga-  
nisation du Sénat et les élections des sénateurs;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée  
par la loi du 9 décembre 1884;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode  
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté  
du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales;
- 7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé  
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de  
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en 3 sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>C</i>	<i>114</i>	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section,	—	<i>D</i>	—	<i>117</i>	—
3 <sup>e</sup> Section,	—	<i>M</i>	—	<i>155</i>	—
4 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
7 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
8 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
9 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—
10 <sup>e</sup> Section,	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs (2) de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	<i>Artaud Adrien</i>
			M.	<i>Dayer</i>
		Scrutateurs . . . . .	M.	<i>Negrel J<sup>b</sup></i>
			M.	
			M.	
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	<i>Ginoux Antoine</i>
			M.	<i>Arbaud</i>
		Scrutateurs . . . . .	M.	<i>Gane</i>
			M.	
			M.	
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	<i>Archaud Claude</i>
			M.	<i>Sucob Ben</i>
		Scrutateurs . . . . .	M.	<i>Basche J<sup>b</sup></i>
			M.	
			M.	
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	
			M.	
		Scrutateurs . . . . .	M.	
			M.	
			M.	
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.	
			M.	
		Scrutateurs . . . . .	M.	
			M.	
			M.	



6 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .		M.
		Scrutateurs . . . . .	}	M.
				M.
				M.
				M.
7 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .		M.
		Scrutateurs . . . . .	}	M.
				M.
				M.
				M.
8 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .		M.
		Scrutateurs . . . . .	}	M.
				M.
				M.
				M.
9 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .		M.
		Scrutateurs . . . . .	}	M.
				M.
				M.
				M.
10 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .		M.
		Scrutateurs . . . . .	}	M.
				M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *trois*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.



ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à douze heures, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté: 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section.....	144	144	"	"	"
2 <sup>e</sup> Section.....	146	146	"	"	"
3 <sup>e</sup> Section.....	154	154	"	"	"
4 <sup>e</sup> Section.....					
5 <sup>e</sup> Section.....					
6 <sup>e</sup> Section.....					
7 <sup>e</sup> Section.....					
8 <sup>e</sup> Section.....					
9 <sup>e</sup> Section.....					
10 <sup>e</sup> Section.....					
TOTAUX.....	444	444			

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.



*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES trouvées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
					M. Jaquet	M. Schramm	M. Chataud	M. Bergson	M. Cadonnet	M. Puyès	M. Barraud	M. Pajot	M. Bonard	M. Bremond
1 <sup>re</sup> Section . . . . .	144	"	144	"	131	75	58	45	44	39	7	14	5	4
2 <sup>e</sup> Section . . . . .	146	"	146	"	124	76	57	45	49	41	11	14	4	3
3 <sup>e</sup> Section . . . . .	154	"	154	"	127	83	78	61	41	33	8	6	4	3
4 <sup>e</sup> Section . . . . .														
5 <sup>e</sup> Section . . . . .														
6 <sup>e</sup> Section . . . . .														
7 <sup>e</sup> Section . . . . .														
8 <sup>e</sup> Section . . . . .														
9 <sup>e</sup> Section . . . . .														
10 <sup>e</sup> Section . . . . .														
TOTAUX . . . . .	444		444		372	234	193	151	134	112	26	34	13	9

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits . . . . . 446  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement . . . . . 444  
 Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . . 444

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants<sup>(1)</sup> . . . . . 444

A DEDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs<sup>(2)</sup> . . . . . *Neant*

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . . 444

MAJORITÉ ABSOLUE<sup>(3)</sup> . . . . . 222

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu <sup>(1)</sup> :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Jasquet</i>	<i>trois cent soixante douze voix</i>	<i>372</i>
M. <i>Sebrameck</i>	<i>deux cent quatre quatre</i>	<i>234</i>
M. <i>Ortaud</i>	<i>cent quatre vingt trois</i>	<i>193</i>
M. <i>Bergeon</i>	<i>cent cinquante un</i>	<i>151</i>
M. <i>Badenat</i>	<i>cent quatre quatre</i>	<i>134</i>
M. <i>Jufco</i>	<i>cent dix huit</i>	<i>118</i>
M. <i>Daron</i>	<i>vingt six</i>	<i>26</i>
M. <i>Hajdel</i>	<i>quatre quatre</i>	<i>44</i>
M. <i>Onard</i>	<i>treize</i>	<i>13</i>
M. <i>Cressand</i>	<i>neuf</i>	<i>9</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. <sup>(3)</sup> *M. Jasquet et Sebrameck* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *ont* été proclamés sénateurs.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de *un* sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à *deux* heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

*Paul Rabaud*  
*H. Lelièvre*  
*Le Secrétaire,*  
*Paul Rabaud*  
*Sous-Secrétaire*  
*Paul Rabaud*  
*Paul Rabaud*

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix-sept heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section.....	143	143	"		
2 <sup>e</sup> Section.....	147	147	"		
3 <sup>e</sup> Section.....	153	153	"		
4 <sup>e</sup> Section.....					
5 <sup>e</sup> Section.....					
6 <sup>e</sup> Section.....					
7 <sup>e</sup> Section.....					
8 <sup>e</sup> Section.....					
9 <sup>e</sup> Section.....					
10 <sup>e</sup> Section.....					
TOTAUX.....	443	443	"	"	"



*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bur. au du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À									
					M. Antaud	M. Bergeon	M. Cadouat	M.	M.	M.	M.	M.	M.	
1 <sup>re</sup> Section . . . . .	143	"	143	"	69	32	42							
2 <sup>e</sup> Section . . . . .	147	"	147	"	75	32	40							
3 <sup>e</sup> Section . . . . .	153	"	153	"	85	36	32							
4 <sup>e</sup> Section . . . . .														
5 <sup>e</sup> Section . . . . .														
6 <sup>e</sup> Section . . . . .														
7 <sup>e</sup> Section . . . . .														
8 <sup>e</sup> Section . . . . .														
9 <sup>e</sup> Section . . . . .														
10 <sup>e</sup> Section . . . . .														
TOTAUX . . . . .	443	"	443	"	229	100	114							

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	446
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement . . . . .	443
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .	443

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> . . . . . 443

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs <sup>(2)</sup> . . . . .

*Blanc*

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés . . . . . 443

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup> . . . . . 222

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les seconds avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Artaud</i>	<i>Deux cent vingt neuf</i>	<i>229</i>
M. <i>Bergeon</i>	<i>Cent</i>	<i>100</i>
M. <i>Cadenat</i>	<i>Cent quatorze</i>	<i>114</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.  
Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3) *Artaud Louis*

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

*M. Arquier, suppléant de la Co. Maire n'ayant pas pris part au vote, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, et le Président du collège électoral a fait connaître que, par décision du Bureau, le Parquet du Procureur de la République sera tenu aux fins de poursuites en vue de la condamnation dudit suppléant à l'amende de 50 f prévue par l'art. 18 de la loi du 2 avril 1875 modifiée par la loi du 3 décembre 1884.*

*D'autre part, M. Harbin, élu au n<sup>o</sup> 299, délégué de la Co. de Mallemont, et qui était inscrit alphabétiquement à la 3<sup>e</sup> section, a déposé personnellement son bulletin dans l'urne de la 2<sup>e</sup> section, ce qui porte le nombre de suffrages exprimés dans cette section à 147 au lieu de 146.*



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-neuf heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à dix-neuf heures.

Le Président,

*Chabaud*

Le Secrétaire,

*Barthelemy*

Les Membres du bureau,

*Jouisthain*

*Costantini*

*S. Regis*

3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-neuf heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt-deux heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section .....					
2 <sup>e</sup> Section .....					
3 <sup>e</sup> Section .....					
4 <sup>e</sup> Section .....					
5 <sup>e</sup> Section .....					
6 <sup>e</sup> Section .....					
7 <sup>e</sup> Section .....					
8 <sup>e</sup> Section .....					
9 <sup>e</sup> Section .....					
10 <sup>e</sup> Section .....					
TOTAUX .....					

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A														
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.					
1 <sup>re</sup> Section . . . . .																			
2 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
3 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
4 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
5 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
6 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
7 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
8 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
9 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
10 <sup>e</sup> Section . . . . .																			
TOTAUX . . . . .																			

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins  
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . .  
 Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes . . . . .

Ont obtenu <sup>(1)</sup> :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2) . . . . .		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M <sup>(3)</sup>  
 ayant obtenu la pluralité des voix                      été proclamé sénateur .



Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à \_\_\_\_\_ heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, les feuilles de pointage;

Sous les n°s \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont

le détail suit :

- Bulletins trouvés sans enveloppe. . . . .
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs. . . . .
- Enveloppes sans bulletin. . . . .
- Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante. . . . .
- Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .
- Enveloppes non réglementaires. . . . .
- Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur. . . . .
- Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature. . . . .
- Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature. . . . .
- Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents. . . . .
- Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs. . . . .

Enfin, sous les n°s \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,  
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Marseille</i>					
<i>32 cantons de Marseille</i>	<i>Haussières Simon</i>	<i>Accepté</i>	<i>Olivier Antoine</i>	<i>Accepté</i>	
	<i>Ladenat Bernard</i>	<i>de</i>	<i>Bayle Louis</i>	<i>de</i>	
	<i>Goutte Paul</i>	<i>de</i>	<i>Marcier Edouard</i>	<i>de</i>	
	<i>Garibaldi Paul</i>	<i>de</i>	<i>Sosten Louis</i>	<i>de</i>	
	<i>Imbert Louis</i>	<i>de</i>	<i>Delmas Marcel</i>	<i>de</i>	
	<i>Jollin Auguste</i>	<i>de</i>			
	<i>Vellane Jean B<sup>e</sup></i>	<i>de</i>			
	<i>Marius Joseph</i>	<i>de</i>			
	<i>Daniel Marcel</i>	<i>de</i>			
	<i>Dujard Louis</i>	<i>de</i>			
<i>Marseille</i>	<i>Cayol Laurent</i>	<i>de</i>			
	<i>Camolacci Sylvain</i>	<i>de</i>			
	<i>Audibert Victor</i>	<i>de</i>			
	<i>Sabrani Simon</i>	<i>de</i>			
	<i>Bon René</i>	<i>de</i>			
	<i>Céati Philippe</i>	<i>de</i>			
	<i>Doméjy Jean</i>	<i>de</i>			
	<i>Descans Marcel</i>	<i>de</i>			
	<i>Billet Jean</i>	<i>de</i>			
	<i>Blanc Françoise</i>	<i>de</i>			
	<i>Tesch Paul</i>	<i>de</i>			
	<i>Costes Jean</i>	<i>de</i>			
	<i>Barbaroux Gabriel</i>	<i>de</i>			
	<i>Châtard Léon</i>	<i>de</i>			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
* Allauch	Honorat Alphonse	Accepté	Bale André	Accepté	
	Jouve Jean	de	Chappe Joseph	de	
	Pelstrade Louis	de			
	Scaramelli François	de			
	Guderdoni Antoine	de			
	Imatel Laurent	de			
	Lambert Jean	de			
	Lenin Marius	de			
	Lampal Théodore	de			
Canton d'Aubagne					
* Aubagne	Bayer Marius	Accepté	Guis François	accepté	
	Auc Paul	de	Seguel Jean	de	
	Garel Jean	de	Arati Armand	de	
	Soucel Joseph	de			
	Jourdan Jean	de			
	Blanc Joseph	de			
	Pouchet Louis	de			
	Baudin Louis	de			
	Jourdan Joseph	de			
* Cuges	Fougou Clément	de	Long Jean	accepté	
	Naret Louis	de			
* Gémenos	Chobert Joseph	de	Basse Jean	accepté	
	Chobert Joachim	de			
* La Penne	Collomb Julia	de	Dehcard François	accepté	
	Blin Joseph	de			
Canton de la Ciotat					
* La Ciotat	Audry Antoine	accepté	Donjay Marius	accepté	
	Corce François	de	Viclaud Joseph	de	
	Bouton Eugène	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Danxan Étienne	accepté			
	Fagola Louis	de			
	Issent Louis	de			
	Cranière Jean B <sup>e</sup>	de			
	Magna Ange	de			
	Nicheletti Achille	de			
X Cassis	Ferrini Maurice	de	Vencow Vincent	accepté	
	Forest Joseph	de			
	Jonard Augustin	de			
X Peyreste	Galleron Joseph	de	Julien Blanche	accepté	
	Julien Maxime	de			
X Roquefort	Blanc Maurice	de	Daumas Alphonse	accepté	
	Blanc Laurent	de			
	Paspas Félix	de			
Canton de Roquevaire					
X Roquevaire	Toulaud Joseph	accepté	Guston André	accepté	
	Jouve Félix	de	Nérol Joseph	de	
	Maurel Louis	de			
	Lamoin Félix	de			
	Suzan Julien	de			
	Toux Michel	de			
X Aurid	Robert Jean Baptiste	de	Julien Jean B <sup>e</sup>	accepté	
	Caillol Jules	de	Vegier Auguste	de	
	Desmanes Augustin	de			
	Chartier Louis	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Charles Adieu	accepté			
	Suzanne Ferdinand	de			
x Belcodène	Gombert Richard	de	Fraud Théophile	accepté	
x La Bouilla dièse	Ezaki Césaire	de	Fernand Vespelt	de	
	Estienne Gilbert	de			
x Cadolive	Julien Antoine	de	Mme Baptiste	accepté	
	Fosse Augustin	de			
x La Destrousse	Lamsin Paul	de	Crémellat Jean Baptiste	accepté	
	Eucat Félix	de			
x Greaque	Dei Vespelt	de	Etienne Vigne	accepté	
	Segel François	de			
x Geypin	Bon Marius	de	Julien Louis	accepté	
	Vitalis Joseph	de			
x St. Saurmin	Barraud Jules	de	Ortyel Amédée	accepté	
	Julien Marius	de			
<i>Arrondissement d' Aix</i>					
x Canton d' Aix. Nord:					
	Robin Georges	accepté	Arnaud Louis	accepté	
	Jourdan Alfred	de	Toubaud Georges	de	
	Hugues Richard	de	Orquier Louis	de	
	Mourse Joseph	de			
	Perissol Hippolyte	de			
	Briemond Paul	de			
	Gavaudan Henri	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Pombard Emile	accepté			
	Daudet Jean Baptiste	de			
	Pettoni Louis	de			
	Bernard Paul	de			
	Grand Joseph Hubert	de			
X St Marc	Silvestre Xavier	de	Vignier Henri	accepté	
X Chalonet	Houchart Elvire	de	Martin Xavier	de	
X Chauvenargues	Gauthier Sylvain	de	Jayron Victor	de	
X Venelles	Signoret Amédée	de	Coste Arsène	de	
	Garcin Xavier	de			
Canton d'Aix-Ind.					
X Equilles	Millet Germain	accepté	Bouhier Albane	accepté	
	Durand Antoine	de			
X Meyreuil	Gyrame Esprit	de	Piou Célestin	accepté	
	Petit Christian	de			
Canton de Berre					
X Berre	Jouval Henri	accepté	Imbert François	accepté	
	Aguillon Alfred	de			
	Aubert Jean	de			
X La Fare	Toustan Emmanuel	de	Amard Eugène	accepté	
	Toustan Gustave	de			
X Rognac	Meyraud Daniel	de	Cournetti Louis	accepté	
	Champeau Paul	de			
X Peloux	Marguerit Antoine	de	Leumond Joseph	accepté	
	Casus Pascal	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
x Ventabren	Lajchier Sphain	accepté	Festagni Louis	accepté	
	Jaufret Hulsard	de			
x Vitrolles	Louche Ephren	de	Baron Marcelin	accepté	
	Lotton Honoré	de			
<i>Canton de Gardanne.</i>					
x Gardanne	Albard Gratien	accepté	Chabert Larrin	accepté	
	Blanc Alexandre	de	Lucine Victor	de	
	Deluil Sabat	de			
	Gautier Alfred	de			
	Lroin Emile	de			
	Deluil Larrin	de			
	Deluil Germain	de			
	Vial Jules	de			
	Léonard Antoine	de			
x Boue bel. Air	Gull Jules	de	Choua Félix	accepté	
	Loutet Edouard	de			
x Cabriès	Lronon Charles	de	Gazel Félix	accepté	
	Lriatel Félix	de			
x Mimet	Gazel Etienne	de	Deluil Albert	accepté	
	Lagère Emesthe	de			
x Les Jannes Vivabeau	Chou André	de	Lathé Louis	accepté	
	Lonte François	de			
	Lollaud Félix	de			
x Septèmes	Durbee Fernand	de	Ldde Paul	accepté	
	Lnaud François	de			
	Gazel Larrin	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
* Simiane	Scientier Albert	accepté	Scientier Marcel	accepté	
	Vescani Julien	de			
Canton de Istres.					
* Istres	David Albert	accepté	Deloul Henri	accepté	
	Aguillon Baptiste	de	Grangier Augustin	de	
	Tchovic Marius	de			
	Tadetti Baptiste	de			
	Tucoran Denis	de			
	Tuche Lucien	de			
	Chanud Antoine	de			
	Kotta François	de			
	Nessia Joseph	de			
* Fos sur mer	Tardent Marius	de	Vreutaud Jules	accepté	
	Philippe Marius	de			
* St. Chamard	Bœuf Louis	de	Palerian Henri	accepté	
	Fouier Victor	de			
	Audibert Lucien	de			
St. Avite	Gauthier Marius	de	Dresson Alexandre	accepté	
Canton de Lambesc.					
* Lambesc	Amourdedieu Albert	accepté	Homorat Philippe	accepté	
	Graud Emile	de			
	Graud Elywan	de			
* Charleval	Alazard Louis	de	Bonnard Fernand	accepté	
	Graud Jules	de			
* Rognes	Lagnan Louis	de	Palmas Marius	accepté	
	Pautet Célestine	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
La Roque d'Anthéron	Bernard Louis	accepté	Signady Jules	accepté	
	Carbonnel Louis	accepté			
	Briou Marcel	accepté			
x St Cannat	Callamand Victor	de	Basson Louis	accepté	
	Granier Marius	de			
St Estève Janson	Ehrie André	de	Damas Albat	accepté	
Canton de Martignes					
x Martignes	Jacques Jean	accepté	Touque Alexis	accepté	
	François Georges	de	Vaste Jean	de	
	Bourdet André	de			
	Diano Jules	de			
	Contencin Louis	de			
	Curcan Joseph	de			
	Granier Marius	de			
	Laurent Célestin	de			
	Olivé Dennis	de			
x Carry le Rouët	Gutle Raymond	de	Sary François	accepté	
	Laurent Sabie	de			
x Chateaufort les Martignes	Germain Clairin	de	Toucan Jules	accepté	
	Guchet Sylvain	de			
x Gignac	Gourrand Marius	de	Acaud Jules Supraud Antonin	accepté	
	Rigy Alexis Fradet Jules	de			
Martignac	x Laroche Félix	de	Quinat Marius	accepté	
	Laroche Marius	de			
	Grand Edmond	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<p>✕ Port de Beau</p>	<p>Félix Louis</p> <p>Brun Augustin</p> <p>Callmand Paulus</p> <p>Perasso Antoine</p> <p>Couture Joseph</p> <p>Denavaux Paul</p>	<p>accepté</p> <p>de</p> <p>de</p> <p>de</p> <p>de</p> <p>de</p>	<p>Abel Louis</p> <p>Feraud Eugène</p>	<p>accepté</p> <p>de</p>	
<p>✕ Le Roe</p>	<p>Gouran Victor</p> <p>Gouran Siméon</p>	<p>de</p> <p>de</p>	<p>Sardé Jean B<sup>e</sup></p>	<p>accepté</p>	
<p>✕ S<sup>t</sup> Victor</p>	<p>Lancet Martial</p> <p>Amphoux Marcel</p>	<p>de</p> <p>de</p>	<p>Daniault Auguste</p>	<p>accepté</p>	
<p>Canton de Seyrolles.</p>	<p>✕ Seyrolles</p> <p>Chavoet Jules</p>	<p>accepté</p> <p>de</p>	<p>Carascou Alfred</p>	<p>accepté</p>	
<p>✕ Jouques</p>	<p>Vacombe Jean, Louis</p> <p>Ebuis Baptiste</p>	<p>de</p> <p>de</p>	<p>Valkia Paul</p>	<p>accepté</p>	
<p>✕ Meyrargues</p>	<p>Décenis Marcelus</p> <p>Reynaud Auguste</p>	<p>de</p> <p>de</p>	<p>Gay Adolphe</p>	<p>accepté</p>	
<p>✕ Le Fay S<sup>t</sup> Reparade</p>	<p>Sellin Justin</p> <p>Jacquemus Marius</p>	<p>de</p> <p>de</p>	<p>Décenis Martial</p>	<p>accepté</p>	
<p>✕ S<sup>t</sup> Paul. h. Durance</p>	<p>Reynaud Jean B<sup>e</sup></p>	<p>de</p>	<p>Sumian Félix</p>	<p>accepté</p>	
<p>Canton de Salon</p>	<p>✕ Salon</p> <p>✕ Lyon Athabann</p> <p>✕ Blayac Eugène</p> <p>✕ Pauthé Joseph</p>	<p>accepté</p> <p>de</p> <p>de</p> <p>de</p>	<p>Guard Francis</p> <p>Colombard Louis</p> <p>Vatouche Achille</p>	<p>accepté</p> <p>de</p> <p>de</p>	



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Fabe Julien	accepté			
	Podin Louis	de			
	Jourdan Léon	de			
	Cornuel Paul	de			
	Allinda Charles	de			
	Bay Joseph	de			
	Eronc Joseph	de			
	Taviey Joseph	de			
X Aurons	Vincent Fernand	de	Jaynaud Paul Marius	accepté	
X Cornillon	S <sup>t</sup> Etienne Emile	de	Gros Celestin	de	
X Grans	Bedarides Daniel	de	Leydier Jules	de	
	Cassier Henri	de			
	Nichel François	de			
X la Barbén	Jaynaud Joseph	de	Caué Louis	accepté	
X Lançon	Jame Gustave	de	Chetani Vital	de	
	Gnaud Henri	de			
X Miramas	Nichel Auguste	de	Joseph Marius	accepté	
	Grand Joseph	de	Vital Laurent	de	
	Marseille Camille	de			
	Cruchement Jean B <sup>te</sup>	de			
	Capitaine Raoul	de			
	Pouchier Adolphe	de			
X Pelissanne	Peller Edouard	de	Bonnard Fernand	accepté	
	Arnoux Louis	de			
	Carre Henri	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Erets</i>					
✕ Erets	Michel Leopold	accepté	Karin Maandou	accepté	
	Tabe Fernand	de	Martin Veru	de	
	Bonfellow Gustave	de			
	Brest Albéric	de			
	Joly Marinus	de			
	Besson Jules	de			
✕ Beaurecueil	Gautier Sylvain	de	Gautier Joseph	accepté	
✕ Chateaufort Rouge	Badetty Jean. B <sup>e</sup>	de	Jumian Théodore	de	
✕ Fuveau	David François	de	Etienne Saïl	de	
	Gourmand Paul	de			
	Vaugier Angele	de			
✕ Jeynier	Bayer Martin	de	Coquillat Joseph	accepté	
	Delhabe Marinus	de			
✕ Juyfoubier	Tabe Augustin	de	Latty Désiré	accepté	
	La Font Edouard	de			
✕ Roussel	Regiel Joseph	de	Bagnard Paul	accepté	
	Coulon Paul	de			
✕ St. Antoin	Kaurin Paul	de	Pret Antoine	accepté	
<i>Arrondissement d'Orles</i>					
<i>Canton d'Orles. Est:</i>					
✕ Orles:	Chevalier Gabriel	accepté	Baureau Vincent	accepté	
	Demandier Camille	de	Germain Hubert Théodore	de	
	Vaugier Jean	de	Cassant Louis	de	



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Allot Joseph	accepté			
	Bernaudeau César	do.			
	Brizon Arthur	do.			
	Chaulot Laurent	do.			
	Fautier Louis	do.			
	Reys Jean	do.			
	Kontrefet Charles	do.			
	Goubert Louis	do.			
	Tayard Jean	do.			
X Fontvieille	Bellon Hyacinthe	do.	Allémand Antoine	accepté	
	Brun Jean	do.			
	Foullas Marius	do.			
Canton d'Arles-Ouest :					
X Sot St. Louis	Gallas Joseph	accepté	Gauthier Théodore	accepté	
	Gasquet Marius	do.	Beiron Alphonse	do.	
	Couat Antoine	do.			
	Broullomet Étienne	do.			
	Puchési Jules	do.			
	Vivoli François	do.			
Canton de Chateaurenard.					
X Chateaurenard	Chapelle Auguste	accepté	X Pauléan Jean	accepté	
	Kaselo Joseph	do.	Hubert Roger	do.	
	Gamonet Félix	do.			
	Courtet Antoine	do.			
	Seyron Jean	do.			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	<i>Nichon Claude</i>	<i>accepté</i>			
	<i>Ginoux Antoine</i>	<i>de</i>			
	<i>Guech Baptiste</i>	<i>de</i>			
	<i>Oprin Louis</i>	<i>de</i>			
<i>X Barbentane</i>	<i>Andigier Joseph</i>	<i>de</i>	<i>Constant Claude</i>	<i>accepté</i>	
	<i>Bruyère François</i>	<i>de</i>	<i>Allex Guillaume</i>	<i>de</i>	
	<i>Bruyère Antoine</i>	<i>de</i>			
	<i>Gautier Charles</i>	<i>de</i>			
	<i>Chabert Pierre</i>	<i>de</i>			
	<i>Fontaine Antoine</i>	<i>de</i>			
<i>X Eyragues</i>	<i>Vagnel Jules</i>	<i>de</i>	<i>Bouchet Etienne</i>	<i>accepté</i>	
	<i>Alebar d'Alcien</i>	<i>de</i>			
	<i>Dijon Raymond</i>	<i>de</i>			
<i>X Graveson</i>	<i>Brun Joseph</i>	<i>de</i>	<i>Brestin Clément</i>	<i>accepté</i>	
	<i>Baurdin Antoine</i>	<i>de</i>			
	<i>Chamois Fernand</i>	<i>de</i>			
<i>X Noves</i>	<i>Curan Paul</i>	<i>de</i>	<i>Martin André</i>	<i>accepté</i>	
	<i>Reynaud Joseph</i>	<i>de</i>			
	<i>Rey Jules</i>	<i>de</i>			
<i>X Rognonas</i>	<i>Bertrand Siméon</i>	<i>de</i>	<i>Ferrand François</i>	<i>accepté</i>	
	<i>Mouron Antoine</i>	<i>de</i>			
	<i>V Lambert Albert</i>	<i>de</i>			
<i>Canton d'Eyguières</i>					
<i>X Eyguières</i>	<i>Pagan Louis</i>	<i>accepté</i>	<i>Pajustel Léon</i>	<i>accepté</i>	
	<i>Drujon Claudius</i>	<i>de</i>			
	<i>Bouvard Louis</i>	<i>de</i>			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
x Alleins	Picard Joseph	accepté	Esclançon Léon	accepté	
	Coulon Henri	do.			
x Auraille	Coulon Marius	do.	Lidaine Jules	accepté	
x Lamanon	Seynaud Pierre	do.	Gay Marius	do.	
x Mallemort	Martin Théodore	do.	Lamoureux Auguste	do.	
	Ponte Dominique	do.			
	Coustet Paul	do.			
x Mouries	Bourque Théophile	do.	Lausse Augustin	accepté	
	Diebairon Antoine	do.			
x Vernegues	Pivian Alphonse	do.	Loman Auguste	accepté	
Canton d'Orgon					
x Orgon	Martin Julien	accepté	Héron Théophile	accepté	
	x Tenaud Paul	do.	Franzi Pierre	do.	
	x Curran Jean B <sup>te</sup>	do.			
	Jaussy Paul	do.			
	Seynaud Adrien	do.			
	x Coste Charles	do.			
x Cabannes	Favier Eucher	do.	Yon Joseph	accepté	
	Garrigue Daniel	do.			
	Casascon Emile	do.			
x Eygalières	Chabaud Alphonse	do.	Bonard Henri	accepté	
	Baldeuin Jean	do.			
x Molleges	de Bonfils Raymond	do.	Coste Joseph	accepté	
	Gassin Alfred	do.			
x <sup>1</sup> Anded	Fortune Alphonse	do.	Baculat Victor	accepté	
	Gourdin Gaston	do.			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
x Sénas	Sillon Cathelin	accepté	Joy Desiré	accepté	
	Bayeul Antoine	de			
	Fassin Marius	de			
x Verquères	Ginoux Joseph	de	Bellot Louis	accepté	
Canton de St <sup>e</sup> Baries					
x St <sup>e</sup> Baries	Cayet Joseph	accepté	Pinet Charles	accepté	
	Audibert Jeanne	de			
Canton de St <sup>e</sup> Rémy:					
x St <sup>e</sup> Rémy	Goumanille François	accepté	Barnet Alphonse	accepté	
	Goulet François	de	Gont François	de	
	Jenin Léon	de			
	Bertrand Casimir	de			
	Goumanille Eugénie	de			
	Baudouin Antoine	de			
	Kisthal Laurent	de			
	Joux Claude	de			
	Jagnet Léon	de			
x Les Baux	Graud Joseph	de	Chassé Jean	accepté	
x Maillane	Grousset Joseph	de	Pitra Louis	de	
	Kisthal Frédéric	de			
x Maussane	Amand J. B.	de	Amand Paulin	accepté	
	Celher Marius	de			
x Le Garadou	Tissot Léon	de	Tachet Marius	accepté	
	Bellin Jean	de			



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Carascou</i>					
X Carascou	Carrière Jean	accepté	Tribon Louis	accepté	
	Dezel André	de	Chatté Gabriel	de	
	Bonnet Guillaume	de			
	Barthélemy Eugène	de			
	Augier Jean	de			
	Laffont Georges	de			
	Audibert Jean	de			
	Martin Caille Bernard	de			
	Mejer Jean	de			
X Beuilhon	Barberin Victor	de	Vong Samuel	accepté	
	Dusand Joseph	de			
X Mas Blanc	Fouier Paul	de	Garagnon Louis	accepté	
X Mezoargues	Jausserand Simon	de	Dusand Joseph	de	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Marseille*, le *18 Décembre 1919*.

*Le Préfet :*

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général.





ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
1	Richard Lucien	délégué de la commune d'Éyragues	Bonchet Étienne	
2	Adolphe Auguste	conseiller d'arrondissement		
3	Aguillon Alfred	délégué de la commune de Berre		
4	Aguillon Baptistin	d <sup>e</sup> Istres	Peleau Henri, Franquier Augustin	
5	Aillaud Félix	d <sup>e</sup> les Pennes	Leithe Henri	
6	Albaret Gratien	d <sup>e</sup> Gardanne	Babot Marius, Savine Victor	
7	Allinola Charles	d <sup>e</sup> de Salon	Combar Louis, Vatoche Achille	
8	Alexis Louis	conseiller général		
9	Alexaud Louis	délégué de la commune de Charleval	Bonnard Fernand	
10	Allot Joseph	d <sup>e</sup> d'Arles	Leveau Vincent, Gommard Urbain, Cassant Louis	
11	Ambrosini Couvain	conseiller général		
12	Amourdedieu Albert	délégué de la commune de Lambesc	Honnorat Philippe	
13	Amphoux Marcel	d <sup>e</sup> St-Victoret	Ponciault Auguste	
14	Aprin Louis	d <sup>e</sup> Chateauroux	Aubert Roger	
15	Ardigier Joseph	d <sup>e</sup> Barbentane	Constant Claude, Allier Guillaume	
16	Arnaud François	d <sup>e</sup> Septèmes	Adde Paul	
17	Arnaud Jean-Baptiste	d <sup>e</sup> Maussane	Arnaud Paulin	
18	d'Arnaud Louis	suppléant de la commune d'Arles		
19	Annoux Louis	délégué de la commune de Pellissanne	Bonnard Fernand	
20	Artaud Adrien	député		
21	Artaud Adrien	conseiller d'arrondissement		
22	Artaud Louis	conseiller général		
23	Aubert Barthélémy	conseiller d'arrondissement		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
24	Aubert Jean	délégué de la commune de Berre		
25	Audibert Jean	d <sup>e</sup>	Carascon Trebon Henri - Chalti Michel	
26	Audibert Joannin	d <sup>e</sup>	S <sup>t</sup> Maries Finet Charles	
27	Audibert Lucius	d <sup>e</sup>	S <sup>t</sup> Chamas	
28	Audibert Victor	d <sup>e</sup>	Marseille Olivier Antoine - Bayle Henri - Borey Agustin - Coste Louis - Delmas Marcel	
29	Audry Antoine	d <sup>e</sup>	la Cédard Bonjay baron - Vautaud Joseph	
30	Augier Jean	d <sup>e</sup>	Carascon Trebon Henri - Chalti Michel	
31	Auran Paul	d <sup>e</sup>	Noves Barthelemy	
32	Auran Jean-B <sup>te</sup>	d <sup>e</sup>	Orgon Hesse Philippe - Fange Pierre	
33	Badetty Jean B <sup>te</sup>	d <sup>e</sup>	Chateaufort Ruge Sumian Victor	
34	Bajard Louis	d <sup>e</sup>	Marseille Olivier Ant. Bayle Henri - Borey Ag <sup>st</sup> - Coste Louis - Delmas Marcel	
35	Baldouin Jean	d <sup>e</sup>	Eygalières Jourd'Henri	
36	Barbaroux Gabriel	d <sup>e</sup>	Marseille Olivier - Bayle - Borey - Coste - Delmas	
37	Barberin Victor	d <sup>e</sup>	Boulbon Long Samuel	
38	Baret Auguste	conseiller général		
39	Barthélémy Emmanuel	d <sup>e</sup>		
40	Barthélémy Eugène	délégué de la commune de Carascon	Trebon Henri - Chalti Eugène	
41	Baudin Louis	d <sup>e</sup>	Arbaque Crati Amand	
42	Bédarides Daniel	d <sup>e</sup>	Grans Ruyter Jules	
43	Bellin Jean	d <sup>e</sup>	Paradou Pacht Jean	
44	Bellon Hyacinthe	d <sup>e</sup>	Fontvieille Allmand Antoine	
45	Bernard Paul	d <sup>e</sup>	Hix Boucard Georges - Argues Louis	
46	Bernaudeau César	d <sup>e</sup>	Arles Baucard Vincent - Germain Hubert - Cassant Louis	
47	Bertrand Casimir	d <sup>e</sup>	S <sup>t</sup> Rémy Bonnet Alphonse - Font François	
48	Bertrand Améon	d <sup>e</sup>	Rognonas Fournand François	
49	Besson Jules	d <sup>e</sup>	Arles Bonin Amand - Barthelemy	
50	Beys Jean	d <sup>e</sup>	Arles Baucard Vincent - Germain Hubert - Cassant Louis	
51	Bézet André	d <sup>e</sup>	Carascon Trebon Henri - Chalti Michel	
52	Bichairon Antoine	d <sup>e</sup>	Mouries Jussé Augustin	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
53	Billis Jean	délégué de la commune de Marseille	Alavois Bayle	
54	Blain Louis	conseiller d'arrondissement		
55	Blanc Alexandre	délégué de la commune de Gardanne	Chabat Marius, Savine Victor	
56	Blanc Joseph	d. Aubagne	Coste Amand	
57	Blanc Laurent	d. Roquefort	Dumas Almande	
58	Blanc Marius	d. Roquefort	Dumas Almande	
59	Blanc Paul	conseiller d'arrondissement		
60	Blanc Pierre	délégué de la commune de Marseille		
61	Blayac Eugène	d. Salon	Chombard Louis, Vétuche Achille	
62	Blin Joseph	d. la Penne	Delcand François	
63	Bœuf Louis	d. St-Chamas		
64	Boi Léopold	d. Gréasque	Echonne Vignard	
65	Bon Léon	d. Marseille		
66	Bon Marius	d. Peyrin	Juhard Louis	
67	Bonfillon Isidore	d. Crets	Levin Almande, Baston Léon	
68	de Bonfils Raymond	d. Volp	Coste Joseph	
69	Bonnard Henri	d. la Roque d'Anthéron	Cignoly Jules	
70	Bonnefoy Jean	d. Marseille		
71	Bonnet Guillaume	d. Carascon	Cichon Paul, Chalti Michel	
72	Bonnet Marius	conseiller général		
73	Borel Marius	délégué de la commune de Salon	Chombard Louis, Vétuche Achille	
74	Bouc Antoine	conseiller d'arrondissement		
75	Dyon Joseph Bouchet Etienne	conseiller d'arrondissement suppléant de la commune de Gréasque		
76	Bouissin Louis	conseiller d'arrondissement		
77	Bouisson Fernand	député		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
78	Bourdet André	délégué de la commune de Martigues	Fouque Alexis Casté Jean	
79	Bourdin Antoine	d <sup>e</sup> Graveson	Brestin Pément	
80	Bourque Théophile	d <sup>e</sup> Mouries	Chasse Augustin	
81	Bourtin Elisée	conseiller d'arrondissement		
82	Bouvard Louis	délégué de la commune d'Eyguieres	Justet Léon	
83	Boy Joseph	d <sup>e</sup> Salon	Colombard Louis Viteauche Arabelle	
84	Boyer Marius	d <sup>e</sup> Nulagne	Arati Amand	
85	Boyer Martin	d <sup>e</sup> Peynier	Capuclet Joseph	
86	Biémond Marius	conseiller général		
87	Biémond Paul	délégué de la commune d'Arce	Hubaud Georges Dupuis Louis	
88	Brest Albert	d <sup>e</sup> Crets	Barin Almand - Barin Léon	
89	Briand Joseph	conseiller général		
90	Buzon Arthur	délégué de la commune d'Arles	Bauveau Lucien - Genissier Théodore - Camard Louis	
91	Brun Jean	d <sup>e</sup> Fontvieille	Almond Antoine	
92	Brouillonnet Etienne	d <sup>e</sup> Port Louis du Rhône	Gautier Théodore - Brouillonnet Alphonse	
93	Brun Augustin	d <sup>e</sup> Port de Boue	Abel Louis - Feraud Eugène	
94	Brun Joseph	d <sup>e</sup> Graveson	Brestin Pément	
95	Bruyère Antonin	d <sup>e</sup> Barbentane	Constant Claude - Allet Guillaume	
96	Bruyère François	d <sup>e</sup> Barbentane	Constant Claude - Allet Guillaume	
97	Cadenat Bernard	d <sup>e</sup> Marseille		
98	Caillol Jules	d <sup>e</sup> Touriol	Vegier Auguste	
99	Caire Henri	d <sup>e</sup> Pelissanne	Bernard Fernand	
100	Callamand Maurice	d <sup>e</sup> Port de Boue	Abel Louis - Feraud Eugène	
101	Callamand Victor	d <sup>e</sup> St Cannat	Kerffon Louis	
102	Camoin Félix	d <sup>e</sup> Roquevaire	Segret Joseph	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
103	Carvain Paul	délégué de la commune de Vestruc	Comelhal Jean B <sup>e</sup>	
104	Canavelli Jean	député		
105	Capitaine Raoul	délégué de la commune de Miramas	Joseph Louis Vatel Naucant	
106	Capus Pascal	d <sup>e</sup> Velaux	Guillaume Lagard	
107	Carloumel Louis	d <sup>e</sup> la Roque d'Anthéron	Signat Jules	
108	Carrière Jean	d <sup>e</sup> Carascon	Irchen Marc - Kalk Michel	
109	Cauvet Martial	d <sup>e</sup> St Victor	Demiault Auguste	
110	Cayet Joseph	d <sup>e</sup> St Maries	Sinet Charles	
111	Cayol Laurent	d <sup>e</sup> Marseille		
112	Cazali Celestin	d <sup>e</sup> la Boullabasse	Ferrière Joseph	
113	Cerati Antoine	conseiller général		
114	Cerati Philippe	délégué de la commune de Marseille		
115	Cermolacce Sylvestre	d <sup>e</sup> Marseille		
116	Cevoli François	d <sup>e</sup> Port St Louis	Guibet Pierre - Borson Alphonse	
117	Chabaud Alphonse	d <sup>e</sup> Cygalieres	Donard Henri	
118	Chabert Pierre	d <sup>e</sup> Barbentane	Constant Claude - Altes Guillaume	
119	Chamois Fernand	d <sup>e</sup> Graveson	Castro Pierre	
120	Chanpeau Paul	d <sup>e</sup> Roquac	Cournot Louis	
121	Chanud Antoine	d <sup>e</sup> Istres	Delunat Henri - Granger Augustin	
122	Chapelle Auguste	conseiller général		
123	Charles Adrien	d <sup>e</sup>		
124	Chartier Louis	délégué de la commune de Auris	Voisard Auguste	
125	Chatard Léon	d <sup>e</sup> Marseille		
126	Chaulet Laurent	d <sup>e</sup> Arles	Barraud Vincent - Germain Théodore - Cassant Louis	
127	Chaulet Jules	d <sup>e</sup> Peyrolles		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
128	Chevalier Gabriel	délégué de la commune d'Arles	Bausseau Vincent - Germain Théodore - Cassant Louis	
129	Ciccurione Jean B <sup>te</sup>	d <sup>e</sup> la Ciotat	Bouffay Marius - Vautaud Joseph	
130	Collomb Jules	d <sup>e</sup> la Penne	Bellard François	
131	Comte Dominique	d <sup>e</sup> Mallemort	Vannoueu Auguste	
132	Comte François	d <sup>e</sup> les Pennes	Kathe Henri	
133	Contencin Louis	d <sup>e</sup> Martigues	Faugue Alais - Coste Jean	
134	Corbani Frédéric	conseiller d'arrondissement		
135	Corce François	délégué de la commune de la Ciotat	Bouffay Marius - Vautaud Joseph	
136	Coste Charles	d <sup>e</sup> Orgon	Aidon Théophile - Fazi Pierre	
137	Costes Jean	d <sup>e</sup> Marseille		
138	Cotton Honoré	d <sup>e</sup> Vitrolles	Besson Marcelin	
139	Coulon Henri	d <sup>e</sup> Alleins	Esclançon Léon	
140	Coulon Marius	d <sup>e</sup> Aureille	Sidaime Jules	
141	Coulon Paul	d <sup>e</sup> Pousset	Magnard Paul	
142	Coûtet Raoul	d <sup>e</sup> Mallemort	Vannoueu Auguste	
143	Couture Joseph	d <sup>e</sup> Port de Bouc	Bel Louis - Fivaud Eugène	
144	Croux Marcel	d <sup>e</sup> la Roque d'Anthéron	Pignolly Jules	
145	Daniel Marcel	d <sup>e</sup> Marseille		
146	Daudet Jean Baptiste	d <sup>e</sup> Aix	Deubaud Georges - Argues Louis	
147	Dausan Étienne	d <sup>e</sup> la Ciotat	Bouffay Marius - Vautaud Joseph	
148	David Albert	d <sup>e</sup> Istres	Delucq Henri - Grangier Augustin	
149	David François	d <sup>e</sup> Turcotte	Ehmann Noël	
150	Décanis Marcellin	d <sup>e</sup> Meyargues	Gay Rodolphe	
151	Delestrade Louis	d <sup>e</sup> Allauch	Katle André - Chappe Joseph	
152	Deleuil Germain	d <sup>e</sup> Gardanne	Chabat Marius - Laine Victor	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
153	Deleuil Marius	délégué de la commune de Gardanne	Chabot Marius, Savine Victor	
154	Deleuil Robert	d: Gardanne	Chabot Marius, Savine Victor	
155	Delherbe Marius	d: Pezquier	Coquillat Joseph	
156	Demandier Camille	d: Arles	Bauveau Lucien, Germain Hubert	Cassant Louis
157	Denavaux Paul	d: Port de Bouc	Mel Louis, Tisserand Eugène	
158	Descans Marcel	d: Marseille		
159	Desmanes Augustin	d: Turis	Vegier Auguste	
160	Dettoni Louis	d: Aix	Houbaud Georges, Orquières Louis	
161	Dijon Raymond	délégué de la commune d'Espagnac, conseiller d'arrondissement	Bouchet Etienne	
162	Drujon Claudius	délégué de la commune d'Eyguières	Dajoulet Jean	
163	Durand Antoine	d: Equilles	Bouhier Alphonse	
164	Durand Joseph	d: Boulbon	Long Samuel	
165	Durand Michel	conseiller d'arrondissement		
166	Durbec Fernand	délégué de la commune de Septèmes	Ude Paul	
167	Duverger Antoine	conseiller général		
168	Esmiol Paul	délégué de la commune de Salau	Chambard Louis, Vétuche Achille	
169	Espey Joseph	conseiller d'arrondissement		
170	Estienne Gilbert	délégué de la commune de la Doulive	Toussaint Joseph	
171	Fabre Augustin	d: Puyloubier	Vally Pierre	
172	Fabre Fernand	d: Trétis	Benin Alphonse, Lathuillier	
173	Fabre Georges	conseiller d'arrondissement		
174	Fabre Julien	conseiller général		
175	Fagola Louis	délégué de la commune de la Crotat	Bony Joseph, Marius, Hueton Joseph	
176	Feraud Paul	d: Orgon	Blanc Théophile, Franzi Pierre	
177	Fassin Marius	d: Senas	Dej Pierre	



NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
178	Fayard Jean	délégué de la commune d'Arles	Lauréau Vincent - Garnier Marius - Cassant Louis	
179	Félix Louis	d <sup>e</sup> Port de Bouc	Abel Louis - Fiaud Eugène	
180	Ferréol Marius	conseiller d'arrondissement		
181	Ferrier Eugène	délégué de la commune de Cabannes	Gon J. Joseph	
182	Ferrier Paul	d <sup>e</sup> Mars Blanc	Gavagnon Paul	
183	Ferrier Victor	conseiller d'arrondissement		
184	Feuillas Marius	délégué de la commune de Fontvieille	Allonard Antoine	
185	Fissot Léon	d <sup>e</sup> le Paradou	Abel Louis	
186	Flaissières Siméon	d <sup>e</sup> Marseille	Sénateur	
187	Fontaine Antonin	d <sup>e</sup> Barbentane	Constant Claude - Olier Guillaume	
188	Fortune Alphonse	d <sup>e</sup> St André	Baculat Ludovic	
189	Fosse Augustin	d <sup>e</sup> Cadolive	Olier Baptiste	
190	François Georges	d <sup>e</sup> Martigues	Fouque Olier - Coste Jean	
191	Gallas Joseph	d <sup>e</sup> Port St Louis	Gautier Théodore - Besson Alphonse	
192	Galleron Joseph	d <sup>e</sup> Ceyreste	Juhon Alexandre	
193	Gamonet Félix	d <sup>e</sup> Châteaurenard	Aubert Roger	
194	Garcin Marius	d <sup>e</sup> Venelles	Coste Arsène	
195	Garibaldi Paul	d <sup>e</sup> Marseille		
196	Garrigue Daniel	d <sup>e</sup> Cabannes	Gon J. Joseph	
197	Gasquet Marius	d <sup>e</sup> Port St Louis	Gautier Théodore - Besson Alphonse	
198	Gassin Cyrilien	d <sup>e</sup> Molleges	Coste Joseph	
199	Gautier Alfred	d <sup>e</sup> Gardanne	Abel Marius - Savine Victor	
200	Gautier Charles	d <sup>e</sup> Barbentane	Constant Claude - Olier Guillaume	
201	Gautier Marius	d <sup>e</sup> St Mitre	Besson Alexandre	
202	Gautier Sylvain	d <sup>e</sup> Baurecueil	Gautier Joseph	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
203	Gautier Sylvain	délégué de la commune de Pauvray	Suprat Adolphe	
204	Gavaudan Henri	d <sup>e</sup> Aix	Subaud Georges, Arquier Louis	
205	Gay François	conseiller d'arrondissement		
206	Gazel Etienne	délégué de la commune de Minet	Delant Albert	
207	Gazel Marius	d <sup>e</sup> Septèmes	Delant Paul	
208	Germain Clairin	d <sup>e</sup> Chât <sup>l</sup> les Maritimes	Fornand Jules	
209	Gidde Raymond	d <sup>e</sup> Carry	Delant François	
210	Ginoux Antoine	d <sup>e</sup> Chateaurnaud	Delant Roger	
211	Ginoux Joseph	d <sup>e</sup> Verquères	Delant Louis	
212	Girard Auguste	député		
213	Girard Jules	délégué de la commune de Charlevat	Bonnard Fernand	
214	Giraud Edmond	d <sup>e</sup> Marignane	Giraud Marius	
215	Giraud Emile	d <sup>e</sup> Lambesc	Giraud Hippolyte	
216	Giraud Honoré	d <sup>e</sup> Langon	Giraud Vital	
217	Giraud Hubert	député		
218	Giraud Joseph	délégué de la commune d'Arès	Subaud Georges, Arquier Louis	
219	Gombert Richard	d <sup>e</sup> Belcodène	Giraud Hippolyte	
220	Goubert Louis	d <sup>e</sup> Arles	Brunet Vincent, Germain Théodore, Cassant Louis	
221	Gouin Félix	conseiller général		
222	Gouiran Simon	délégué de la commune du Roux	Sardet Jean B <sup>e</sup>	
223	Gouirand Marius	d <sup>e</sup> Gignac	Decaud Jules	
224	Gouiran Victor	d <sup>e</sup> le Roux	Sardet Jean B <sup>e</sup>	
225	Gouirand Paul	d <sup>e</sup> Turveau	Etienne Noël	
226	Gourdin Gaston	d <sup>e</sup> S <sup>t</sup> André	Baculat Ludovic	
227	Goutte Paul	d <sup>e</sup> Marseille		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
228	Granaud Jean	conseiller général		
229	Grand Joseph	délégué de la commune de Miramas	Joseph Marius Vatel Laurent	
230	Granier Marius	d <sup>e</sup> Martigues	Fouque Alexis Caste Jean	
231	Granier Marius	d <sup>e</sup> St Cannat	Leffroy Louis	
232	Granon Charles	d <sup>e</sup> Cabriès	Gayet Félix	
233	Grill Jules	d <sup>e</sup> Bouc-bel-Air	Chivier St Louis	
234	Gueyraud Alphonse	conseiller d'arrondissement		
235	Guichet Sylvain	délégué de la commune de <sup>St</sup> Les-Maisons	Ferrand Jules	
236	Guiderdoni Antoine	d <sup>e</sup> Allauch	Leleu Emile Chappé Joseph	
237	Guis François	d <sup>e</sup> Aubagne		
238	Heyraud Daniel	d <sup>e</sup> Boignac	Coumelle Louis	
239	Honorat Alphonse	d <sup>e</sup> Allauch	Leleu Emile Chappé Joseph	
240	Houchart Hilaire	d <sup>e</sup> Le Châtelet	Levatin Marius	
241	Hourse Joseph	d <sup>e</sup> Aix	Gaubaud Georges Anguier Louis	
242	Hugues Richard	d <sup>e</sup> Aix	Gaubaud Georges Anguier Louis	
243	Isardent Marius	d <sup>e</sup> Fos sur mer	Leclercq Jules	
244	Imbert François	suppléant de la commune de Berre		
245	Imbert Marius	délégué de la commune de Marseille		
246	Isnard Augustin	d <sup>e</sup> Cassis	Leclercq Emile	
247	Isvent Louis	d <sup>e</sup> Le Ciotat	Bonifay Marius Leclercq Joseph	
248	Jacquemus Marius	d <sup>e</sup> le Cuy St Séparate	Deccamin Emile	
249	Jaisny Paul	d <sup>e</sup> Orgon	Leclercq Emile Franzi Pierre	
250	Jauffret Wilfran	d <sup>e</sup> Ventabren	Isidore Louis	
251	Jausserand Simon	d <sup>e</sup> Mèzeorgues	Duval Joseph	
252	Jean Victor	député		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
253	Jermine Maurice	délégué de la commune de Cassis	Vonavi Clément	
254	Jeymet Léon	d. S <sup>t</sup> Rémy	Bonnat Albane Gast François	
255	Joblin Auguste	d. Marseille		
256	Joly Marius	d. Trétis	Troni Alexandre Gaston Léon	
257	Jourdan Alfred	conseiller général		
258	Jourdan Joseph	d.		
259	Jourdan Joseph	délégué de la commune d'Arbaque	Arta Armand	
260	Jourdan Léon	d. Arbaque	Arta Armand	
261	Jourdan Léon	d. Salon	Chambard Louis Sabouche Debelle	
262	Jouval Henri	conseiller général		
263	Jouve Félix	conseiller arrondissement		
264	Jouve Léon	délégué de la commune d'Allauch	Arta André Christophe Joseph	
265	Julien J <sup>m</sup> B <sup>te</sup>	suppléants de la commune d'Arles		
266	Julien Maxime	délégué de la commune de Ceyreste	Julien Alarandier	
267	Jullien Antoine	d. Endolive	Alvès Baptiste	
268	Jullien Marius	d. S <sup>t</sup> Saviourin	Castel Jean Charles	
269	Lacombe Jean Marie	d. Jouques	Valher Paul	
270	Laffont Antoine	conseiller d'arrondissement		
271	Laffont Georges	délégué de la commune de Carascan	Richard Henri Barthé Michel	
272	Lafont Edouard	d. Puyfoubier	Laty René	
273	Laguel Jules	d. Vyraques	Bouchet Étienne	
274	Lambert Albert	d. Rognonas	Terrand François	
275	Latière Marius	conseiller général		
276	Langier Angelin	délégué de la commune de Fuveau	Cherone Sébastien	
277	Langier Jean	d. Arles	Bourscau Vincent Germain Urbain Cassant Louis	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de . . . .)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
278	Laurent Célestin	délégué de la commune de Martigues	Touquet Marc Casté Jean	
279	Laurent Sabin	d <sup>e</sup> Carry	Solary François	
280	Lautier Louis	d <sup>e</sup> Arles	Laureau Vincent Jermann M. Léon Cassant Louis	
281	Lellanc Jean B <sup>e</sup>	d <sup>e</sup> Marseille		
282	Libre Eugène	conseiller d'arrondissement		
283	Lefèvre André	député		
284	Lescarré Julien	délégué de la commune de Simiane	Gréventier Marcel	
285	Lévy Clément	conseiller général		
286	Leydier Sylvain	délégué de la commune de Ventabren	Castagné Louis	
287	Loblin Georges	d <sup>e</sup> Aix	Roubaud Georges Ciquier Louis	
288	Lombard Emile	d <sup>e</sup> Aix	Roubaud Georges Ciquier Louis	
289	Lucchesi Jules	d <sup>e</sup> Ppt St-Etienne d'Arles	Franken Théodore Boiron Alphonse	
290	Lyon Abraham	d <sup>e</sup> Salon	Clombard Louis Vatache Adolphe	
291	Magère Chimothée	d <sup>e</sup> Minet	Delaut Albert	
292	Magua Ange	d <sup>e</sup> la Ciotat	Douffray Louis Vautand Joseph	
293	Maguan Louis	d <sup>e</sup> Rogues	Dalmass Julien	
294	Marquerit Antoine	d <sup>e</sup> Velaux	Haumont Eugène	
295	Mariaud Jules	d <sup>e</sup> St-Sauveur	Chiffol Amédée	
296	Marrot Louis	d <sup>e</sup> Cuges	Songléon	
297	Marseille Camille	d <sup>e</sup> Miramas	Joseph Julien Vatel Laurent	
298	Martin Lucien	d <sup>e</sup> Orgon	Haum Théophile Franzi Joseph	
299	Martin Théodore	d <sup>e</sup> Malletot	Vernoux Auguste	
300	Martin-Caille Bruno	d <sup>e</sup> Tarascon	Lebon Henri Chalk Michel	
301	Masle Joseph	d <sup>e</sup> Châteaurenard	Sublet Roger	
302	Massias Joseph	d <sup>e</sup> Marseille		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
303	Weatheron Firmin	conseiller d'arrondissement		
304	Maunel Henri Maurice	député		
305	Maunel Louis	délégué de la commune de Roquevaire	Legrel Joseph	
306	Maurin Paul	d <sup>e</sup>	S <sup>t</sup> Antonin Viret Antoine	
307	Mauron Antoine	d <sup>e</sup>	S <sup>t</sup> Rémy Bonnet Alphonse, Gent François	
308	Mayerul Antoine	d <sup>e</sup>	Sénas Fay Désiré	
309	Mérentier Albert	d <sup>e</sup>	Sirriane Mérentier Léon	
310	Mérentier Antoine	d <sup>e</sup>	Gardanne Rabat Maurice, Thoiné Victor	
311	Mérindol Fernand	d <sup>e</sup>	Aurons Japraud Amis	
312	Michel Auguste	d <sup>e</sup>	Miramas Joffe Louis, Castel Vincent	
313	Michel Emile	conseiller général		
314	Michel François	délégué de la commune de Grans	Vastrier Julia	
315	Michel Jean B <sup>te</sup>	conseiller d'arrondissement		
316	Michel Leopold	délégué de la commune de Erets	Devim Claude, Michel Martin, Vion	
317	Michelotti Achille	d <sup>e</sup>	la Ciotat Bonjay Louis, Vastrier Joseph	
318	Michon Claude	d <sup>e</sup>	Châteauneuf Dubat Roger	
319	Millaud Daniel	conseiller général		
320	Millaud Jules	d <sup>e</sup>		
321	Millet Germain	délégué de la commune d'Équilles	Boutherie Alphonse	
322	Mistral Frédéric	d <sup>e</sup>	Maillane Pichard Louis	
323	Mistral Laurent	d <sup>e</sup>	S <sup>t</sup> Rémy Bonnet Alphonse, Gent François	
324	Montrefet Charles	d <sup>e</sup>	Arles Lemaire Vincent, Germain Hubert, Cassant Louis	
325	Morizot Joseph	conseiller général		
326	Morucci François	député		
327	Motta François	délégué de la commune d'Estres	Delant Meunier, Girard Augustin	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
328	Mouren Antoine	délégué de la commune de Rogues	Ferrand François	
329	Moutet Edouard	d. Bouzel Air	Chicot Héli	
330	Mouton Eugène	d. La Ciotat	Bonfay Jean, Vautaud Joseph	
331	Nérel François	d. Gréasque	Hicme Lazare	
332	Nérel Joseph	d. Rousset	Ragnand Paul	
333	Olive André	d. Les Pennes	Kathe Hauc	
334	Olive Darius	d. Martigues	Fouque Alexis - Caste Jean	
335	Paoletti Baptistin	d. Istres	Delacul Marie, Grammes Augustin	
336	Parrel Jean	d. Aubagne	Arati Armand	
337	Pascal Joseph	conseiller d'arrondissement		
338	Pasquet Louis	conseiller général		
339	Pauleau Jean	suppléant de la commune de Châteaurenard	Audat Roger	
340	Pauthe Joseph	délégué de la commune de Salon	Chombard Louis, Vautaud Achille	
341	Payan Louis	d. Eyguières	Justel Jean	
342	Peller Edouard	d. Pelissanne	Bonnard Fernand	
343	Perlet Victor	conseiller d'arrondissement		
344	Perrin Fernand	d.		
345	Perrin Pierre	délégué de la commune de St Rémy	Bonnet Alphonse - Jant François	
346	Perrissol Hippolyte	d. Aix	Leubaud Georges, Arquier Louis	
347	Perrosso Antoine Girard François	d. Pot de Boue " suppléant de Salon	Al Louis, Girard Eugène	
348	<del>Pertus Pascal</del>	<del>d. Peloux</del>	<del>Chombard Louis, Vautaud Achille</del>	
349	Petit Théodard	d. Meyreuil	Isou Colombe	
350	Peyron Léon	d. Châteaurenard	Audat Roger	
351	Philippe Marius	d. Fos sur mer	Vautaud J. L.	
352	Pierre Eugène	conseiller général		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
353	Pinatel Félix	délégué de la commune de Labrie	Segrel Félix	
354	Pinatel Laurent	d <sup>e</sup> Allauch	Lesclapier André, Chappé Joseph	
355	Piston André	suppléant de la commune de Roquevaire	Segrel Joseph	
356	Poucel Joseph	conseiller d'arrondissement		
357	Poulet François	délégué de la commune de St Rémy	Bonnet Philippe, Gent François	
358	Pourchet Louis	d <sup>e</sup> Aubagne	Forti Amédée	
359	Pourchier Adolphe	d <sup>e</sup> Miramas	Joseph Marius, Vidal Laurent	
360	Poutet Célestin	d <sup>e</sup> Rogues	Palman Marius	
361	Puech Baptiste	d <sup>e</sup> Châteaurenard	Aubert Roger	
362	Pyrame Esprit	d <sup>e</sup> Meyreuil	Siow Célestin	
363	Rambert Henri	d <sup>e</sup> Allauch	Lesclapier André, Chappé Joseph	
364	Reame Gustave	d <sup>e</sup> Lançon	Cherlain Vidal	
365	Rampal Théodore	d <sup>e</sup> Allauch	Lesclapier André, Chappé Joseph	
366	Raspus Félixien	d <sup>e</sup> Roquefort	Dumas Alexandre	
367	Raynaud Léopold	d <sup>e</sup> La Barben	Cavie Louis	
368	Régis Louis	conseiller général		
369	Resch Paul	délégué de la commune de Marseille		
370	Revest Joseph	d <sup>e</sup> Cassis	Renais Clément	
371	Rey Jean	conseiller d'arrondissement		
372	Reynard Auguste	délégué de la commune de Meyrargues	Rey Adolphe	
373	Reynaud Adrien	d <sup>e</sup> Orgon	Maier Christophe, Franje Louis	
374	Reynaud J <sup>e</sup> B <sup>te</sup>	d <sup>e</sup> St Paul by Durane	Jumieau Félix	
375	Reynaud Joseph	d <sup>e</sup> Noves	Lesclapier André	
376	Reynaud Jules	conseiller d'arrondissement		
377	Reynaud Pierre	délégué de la commune de Lamanon	Gay Marius	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
378	Ressia Joseph	délégué de la commune d'Istres	Delant Henri, Granger Augustin	
379	Roy Jules	d <sup>e</sup> Noves	Barthelemy	
380	Rivière Marius	d <sup>e</sup> Istres	Delant Henri, Granger Augustin	
381	Ricard Cyprien	d <sup>e</sup> Lambesc	Amoral Philippe	
382	Ricard Joseph	d <sup>e</sup> Alleins	Eochingon Jean	
383	Ricaud Joseph	d <sup>e</sup> les Baux	Ausac Jean	
384	<del>Ricaud Jules</del> Ricaud Jules	d <sup>e</sup> Gignac	Arnaud Jules	
385	Richard Léon	conseiller général		
386	Rigaud Gaston	conseiller d'arrondissement		
387	Rioussel Joseph	délégué de la commune de <sup>la Plaine</sup> Martigues	Petit Louis	
388	Robert Jean B <sup>te</sup>	d <sup>e</sup> Auried	Verger Auguste	
389	Roche Lucien	d <sup>e</sup> Istres	Delant Henri, Granger Augustin	
390	Roche Pierre	conseiller d'arrondissement		
391	Rodin Louis	délégué de la commune de Salon	Colombard Louis, Vatache Achille	
392	Rollin Justin	d <sup>e</sup> le Puy St Remy	Deccaris Martial	
393	Roques Jean	d <sup>e</sup> Martigues	Fouquet Louis, Casté Jean	
394	Roubaud Joseph	d <sup>e</sup> Roquevaire	Requet Joseph	
395	Rougon Clément	d <sup>e</sup> Cuges	Long Jean	
396	Roumanille François	d <sup>e</sup> St Remy	Bonnet Alphonse, Gent François	
397	Roumanille Trophime	d <sup>e</sup> St Remy	Bonnet Alphonse, Gent François	
398	Roustan Emmanuel	d <sup>e</sup> la Fare	Jonard Eugène	
399	Roustan Gustave	d <sup>e</sup> la Fare	Jonard Eugène	
400	Roux Claude	d <sup>e</sup> St Remy	Bonnet Alphonse, Gent François	
401	Roux Felix	d <sup>e</sup> Maignane	Aumat Marius	
402	Roux Michel	d <sup>e</sup> Roquevaire	Requet Joseph	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
403	Boux Pierre	conseiller général		
404	Buer Paul	délégué de la commune d'Aubagne	Arati Amand	
405	Sabiani Simon	d <sup>e</sup> Marseille		
406	Sacoman Louis	conseiller général		
407	Saint Etienne Emile	délégué de la commune de Cornillon	Gros Celestin	
408	Saravelli André	conseiller général		
409	Saulcy Marius	conseiller d'arrondissement		
410	Sauvaire Marie	d <sup>e</sup>		
411	Saramelli François	délégué de la commune d'Allauch	Verlé André, Chappé Joseph	
412	Sellon Mathieu	d <sup>e</sup> Sénas	Ray David	
413	Signoret Amédée	d <sup>e</sup> Venelles	Coste Arsène	
414	Silvestre Marius	d <sup>e</sup> St-Barc	Viguier Marie	
415	Steiger Jean	d <sup>e</sup> Tarascon	Dubois Marie, Chalki Michel	
416	Suveran Denis	d <sup>e</sup> Istres	Blanc Marie, François Auguste	
417	Suzan Julien	d <sup>e</sup> Roquevaire	Segrel Joseph	
418	Suzanne Ferdinand	d <sup>e</sup> Curzol	Segier Auguste	
419	Taddei François	conseiller général		
420	Tarascon Alfred	suppléant de la commune de Pegrolle		
421	Tarascon Emile	délégué de la commune de Calanques	Gon Joseph	
422	Tasso Henri	conseiller général		
423	Teissier Henri	délégué de la commune de Grans	Raymond Julien	
424	Tellier Marius	d <sup>e</sup> Maussane	Arnaud Paulin	
425	Terrin Marius	d <sup>e</sup> Allauch	Verlé André, Chappé Joseph	
426	Théric Andréas	d <sup>e</sup> L'Estoc-Janson	Barvas Albat	
427	Thobert Joachim	d <sup>e</sup> Gémenos	Baron Jean	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
428	Robert Joseph	délégué de la commune de Gemenos	Lacroix Léon	
429	Chus Baptistin	d <sup>e</sup> Jouques	Sallier Paul	
430	Couat Antoine	d <sup>e</sup> Post St Louis du Rhône	Justicé Théodore, Boiron Alphonse	
431	Couche Cyprien	d <sup>e</sup> Vitrolles	Baron Marcelin	
432	Courtet Antonin	d <sup>e</sup> Chateauroux	Subat Roger	
435	Froxin Emile	d <sup>e</sup> Gardanne	Chabot Marius, Saunie Victor	
434	Frone Joseph	d <sup>e</sup> Salon	Chombard Louis, Vatabouche Achille	
435	Truchement J. B <sup>te</sup>	d <sup>e</sup> Miramas	Joseph Marius, Vatel Laurent	
436	Eurec Marius	d <sup>e</sup> Maignane	Arnaud Marius	
437	Eurcan Joseph	d <sup>e</sup> Martigues	Fouque Albin, Coste Jean	
438	Eurat Felix	d <sup>e</sup> La Destrousse	Briancet Jean B <sup>te</sup>	
439	Valérian Henri	suppléant de la commune de St Chamas		
440	Vial Jules	délégué de la commune de Gardanne	Chabot Marius, Saunie Victor	
441	Viano Jules	d <sup>e</sup> Martigues	Fouque Albin, Coste Jean	
442	Vidau Léopold	conseiller d'arrondissement		
443	Villecroze Louis	d <sup>e</sup>		
444	Vitalis Joseph	délégué de la commune de Peyrin	Julien Louis	
445	Vivian Alphonse	d <sup>e</sup> Vernègues	Tommas Auguste	
446	Lavies Joseph	d <sup>e</sup> Salon	Chombard Louis, Vatabouche Achille	



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A *Marseille*, le *1<sup>er</sup> Janvier* 1920.

Le Préfet:  
*[Signature]*



MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT DU *1<sup>er</sup>* BUREAU DE VOTE.

(N°<sup>s</sup> *1* à *144* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *2 Janvier 1920* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	Richard Lucien délégué de la commune d'Yragues		913.	✓		
2	Adolphe Auguste conseiller d'arrondissement		913.	✓		
3	Aguillon Alfred délégué de la commune de Berre		913.	✓		
4	Aguillon Baptistin délégué de la commune d'Obes		915.	✓		
5	Billaud Félix délégué de la commune de Sennecey		913.	✓		
6	Albaret Gratien délégué de la commune de Gardanne		913.	✓		
7	Albinola Charles délégué de la commune de Salon		913.	✓		
8	Alexis Louis conseiller général		913.	✓		
9	Alexaud Louis délégué de la commune de Charlevat		913.	✓		
10	Allot Joseph délégué de la commune d'Arles		915.	✓		
11	Ambrosini Coussaint conseiller général		913.	✓		
12	Amourvieux Albert délégué de la commune de Lambesc		913.	✓		



NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Amphoux Marcel délégué de la commune de S <sup>t</sup> Victoret		913.	✓		
14	Aprin Louis délégué de la commune de Châteauneuf		913.	✓		
15	Andigier Joseph délégué de la commune de Barbentane		913.	✓		
16	Arnaud François délégué de la commune de Septèmes		913.	✓		
17	Arnaud Jean-B <sup>te</sup> délégué de la commune de Mussy		913.	✓		
18	d'Arnaud Louis suppléant de la commune d'Aix		913.	✓		
19	Arnoux Louis délégué de la commune de Pélissanne		913.	✓		
20	Artaud Adrien député		913.	✓		
21	Artaud Adrien conseiller d'arrondissement		913.	✓		
22	Artaud Louis conseiller général		913.	✓		
23	Arubert Barthélemy conseiller d'arrondissement		913.	✓		
24	Arubert Jean délégué de la commune de Berre		913.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Audibert Jean délégué de la commune de Tarascon		913.	✓		
26	Audibert Joannin délégué de la commune de S <sup>tes</sup> Maries		913.	✓		
27	Audibert Lucius délégué de la commune de S <sup>t</sup> Chamard		913.	✓		
28	Audibert Victor délégué de la commune de Marseille		213.	✓		
29	Audry Antoine délégué de la commune de la Ciotat		913.	✓		
30	Augier Jean délégué de la commune de Tarascon		913.	✓		
31	Auran Paul délégué de la commune de Noves		913.	✓		
32	Aurran Jean B <sup>te</sup> délégué de la commune d'Orgon		913.	✓		
33	Badetty Jean B <sup>te</sup> délégué de la commune de Ch <sup>ant</sup> le Rouge		913.	✓		
34	Bajard Louis délégué de la commune de Marseille		913.	✓		
35	Baldouin Jean délégué de la commune d'Éygalières		913.	✓		
36	Barbaroux Gabriel délégué de la commune de Marseille		913.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Barberin Victor délégué de la commune de Boulbon		913.	✓		
38	Baret Auguste conseiller général		913.	✓		
39	Barthélémy Emmanuel conseiller général		913.	✓		
40	Barthélémy Eugène délégué de la commune de Barasod		913.	✓		
41	Baudin Louis délégué de la commune d'Aubagne		913.	✓		
42	Bedarrides Daniel délégué de la commune de Grans		913.	✓		
43	Bellin Jean délégué de la commune du Paradou		913.	✓		
44	Bellon Hyacinthe délégué de la commune de Fontvieille		913.	✓		
45	Bernard Paul délégué de la commune d'Orx		913.	✓		
46	Bernaudeau César délégué de la commune d'Arles		913.	✓		
47	Bertrand Casimir délégué de la commune de St Rémy		913.	✓		
48	Bertrand Simeon délégué de la commune de Rognon		913.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
49	Besson Jules délégué de la commune de Érets		213.	✓		
50	Beys Jean délégué de la commune d'Arles		213.	✓		
51	Bézet André délégué de la commune de Carascon		213.	✓		
52	Bichairon Antoine délégué de la commune de Mouries		213.	✓		
53	Bille's Jean délégué de la commune de Marseille		213.	✓		
54	Blain Louis conseiller d'arrondissement		213.	✓		
55	Blanc Alexandre délégué de la commune de Gardanne		213.	✓		
56	Blanc Joseph délégué de la commune d'Aubagne		213.	✓		
57	Blanc Laurent délégué de la commune de Roquefort		213.	✓		
58	Blanc Marius délégué de la commune de Roquefort	611	213.	✓		
59	Blanc Paul conseiller d'arrondissement		213.	✓		
60	Blanc Pierre délégué de la commune de Marseille		213.	✓		



NOMEROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Blayac Eugène délégué de la commune de Salon		993.	✓		
62	Blin Joseph délégué de la commune de la Penne		213.	✓		
63	Bœuf Louis délégué de la commune de Schamas		993.	✓		
64	Boi Léopold délégué de la commune de Gréasque		993.	✓		
65	Bon Léon délégué de la commune de Marseille		993.	✓		
66	Bon Marius délégué de la commune de Peypin		993.	✓		
67	Bonfillon Isidore délégué de la commune de Frets		993.	✓		
68	de Bonfils Raymond délégué de la commune de Mollégès		993.	✓		
69	Bonnard Henri délégué de la commune de la Roque d'Anthéron		993.	✓		
70	Bonnefoy Jean délégué de la commune de Marseille		213.	✓		
71	Bonnet Guillaume délégué de la commune de Tarascon		993.	✓		
72	Bonnet Marius conseiller général		993.	✓	✓	



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	Borel Marius délégué de la commune de Salon		913.	✓		
74	Bouc Antoine conseiller d'arrondissement		913.	✓		
75	Dijon Joseph Conseiller d'arrondissement		913.	✓		
76	Bouissin Louis conseiller d'arrondissement	644	913.	✓		
77	Bouisson Fernand député		913.	✓		
78	Bourdet André délégué de la commune de Martigues		913.	✓		
79	Bourdin Antoine délégué de la commune de Graveson	Crestin Armand délégué suppléant de Graveson	913.	✓		
80	Bourque Théophile délégué de la commune de Mourès		913.	✓		
81	Bourtin Cliséé conseiller d'arrondissement		913.	✓		
82	Bouvard Louis délégué de la commune d'Eyguières		913.	✓		
83	Boy Joseph délégué de la commune de Salon		913.	✓		
84	Boyer Marius délégué de la commune d'Arbaugne		913.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	Boyer Martin délégué de la commune de Peyrier		213.	✓		
86	Brémond Marius conseiller général		213.	✓		
87	Brémond Paul délégué de la commune d'Aix	Argeviès Louis suppléant	213.			
88	Brest Albéric délégué de la commune de Gréto		213.	✓		
89	Briand Joseph conseiller général		213.	✓		
90	Brizon Arthur délégué de la commune d'Arles		213.	✓		
91	Brun Jean délégué de la commune de Fontvieille		213.	✓		
92	Brouillonnet Etienne délégué de Port St-Louis du Rhône		213.	✓		
93	Brun Augustin délégué de la commune de Port de Boue		213.	✓		
94	Brun Joseph délégué de la commune de Gravson		213.	✓		
95	Bruyère Antonin délégué de la commune de Barbentane		213.	✓		
96	Bruyère François délégué de la commune de Barbentane		213.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
97	<i>Cadenat Bernard</i> délégué de la commune de Marseille		913.	✓		
98	<i>Baillol Jules</i> délégué de la commune d'Arzol		913.	✓		
99	<i>Caire Henri</i> délégué de la commune de Pelissanne		913.	✓		
100	<i>Callamand Maurice</i> délégué de la commune de Port de Bouc		913.	✓		
101	<i>Callamand Victor</i> délégué de la commune de St Camat		913.	✓		
102	<i>Carnoin Felicien</i> délégué de la commune de Roquevaire		913.	✓		
103	<i>Carnoin Paul</i> délégué de la commune de la Destrousse		913.	✓		
104	<i>Canavelli Jean</i> député		913.	✓		
105	<i>Capitaine Raoul</i> délégué de la commune de Miramas		913.	✓		
106	<i>Capus Pascal</i> délégué de la commune de Velaux		913.	✓		
107	<i>Carbonnel Louis</i> délégué de la commune de la Roque d'Anthéron		913.	✓		
108	<i>Carrière Jean</i> délégué de la commune de Tarascon		913.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
109	<i>Cauvet Martial</i> délégué de la commune de St Victor		913.	✓		
110	<i>Cayet Joseph</i> délégué de la commune des Sts maries		913.	✓		
111	<i>Cayol Laurent</i> délégué de la commune de Marseille		913.	✓		
112	<i>Cazalic Celestin</i> délégué de la commune de la Bouilladisse		913.	✓		
113	<i>Cerati Antoine</i> conseiller général		913.	✓		
114	<i>Cerati Philippe</i> délégué de la commune de Marseille		913.	✓		
115	<i>Cermolacce Sylvestre</i> délégué de la commune de Marseille		913.	✓		
116	<i>Cévoli François</i> délégué de la commune de Port St Louis		913.	✓		
117	<i>Chabaud Alphonse</i> délégué de la commune d'Eygaliers		913.	✓		
118	<i>Chabert Pierre</i> délégué de la commune de Barbentane		913.	✓		
119	<i>Chamois Fernand</i> délégué de la commune de Graveson		913.	✓		
120	<i>Chanfreau Paul</i> délégué de la commune de Roqnac		913.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
121	Chanud Antoine délégué de la commune d'Istres		913.	✓		
122	Chapelle Auguste conseiller général		913.	✓		
123	Charles Adrien conseiller général		913.	✓		
124	Chartier Louis délégué de la commune d'Auriol		913.	✓		
125	Chatard Léon délégué de la commune de Marseille		913.	✓		
126	Chaulet Laurent délégué de la commune d'Arles		913.	✓		
127	Chauvet Jules délégué de la commune de Seyrolles		913.	✓		
128	Chevalier Gabriel délégué de la commune d'Arles		913.	✓		
129	Ciarrione Jean B <sup>te</sup> délégué de la commune de la Ciotat		913.	✓		
130	Collomb Jules délégué de la commune de la Bène		913.	✓		
131	Comte Dominique délégué de la commune de Mallemort		913.	✓		
132	Comte François délégué de la commune de Bennes		913.	✓		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
133	Contencin Louis délégué de la commune de Martigues	. 61	915.	✓		
134	Corbani Frédéric conseiller d'arrondissement		916.	✓		
135	Corce François délégué de la commune de la Ciotat		915.	✓		
136	Coste Charles délégué de la commune d'Orgon		913.	✓		
137	Costes Jean délégué de la commune de Marseille		913.	✓		
138	Cotton Honoré délégué de la commune de Vitrolles		913.	✓		
139	Coulon Henri délégué de la commune d'Allès		913.	✓		
140	Coulon Marius délégué de la commune de Aureille		916.	✓		
141	Coulon Paul délégué de la commune de Roussier		923.	✓		
142	Coustet Raoul délégué de la commune de Mallemont		913.	✓		
143	Couture Joseph délégué de la commune de Port de Bouc	. 65	913.	✓		
144	Croux Marcel délégué de la Roque d'Anthéron		913.	✓		




ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent quarante quatre* électeurs.

A *Marseille*

, le *8 Janvier*

*1920*

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de =  
*Cent quarante quatre* émargements

*744* émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

*143* \_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

~~143~~ \_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT DU 2<sup>ème</sup> BUREAU DE VOTE.

(N° 145 à 290 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le \_\_\_\_\_ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
145	Daniel Marcel délégué de la commune de Marseille			S.L.		
146	Daudet Jean B <sup>te</sup> délégué de la commune d'Aix			S.L.		
147	Dausan Etienne délégué de la commune de la Ciotat			S.L.		
148	David Albert délégué de la commune d'Estres			S.L.		
149	David François délégué de la commune de Puveau			S.L.		
150	Ducanis Marcellin délégué de la commune de Meyrargues					
151	Delestrade Louis délégué de la commune d'Allauch			S.L.		
152	Deleuil Germain délégué de la commune de Gardanne			S.L.		
153	Deleuil Marius délégué de la commune de Gardanne	Chabert Marius suppléant de la commune de Gardanne.		S.L.		
154	Deleuil Robert délégué de la commune de Gardanne			S.L.		
155	Delherbe Marius délégué de la commune de Gagnier			S.L.		
156	Demandier Camille délégué de la commune d'Arles			S.L.		







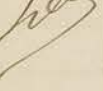
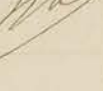
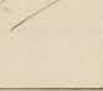


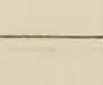


NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
157	Denavaux Paul délégué de la commune de Port de Bouc			S.L.		
158	Descans Marcel délégué de la commune de Morsèille			S.L.		
159	Desmomes Augustin délégué de la commune d'Avriol			S.L.		
160	Dettori Louis délégué de la commune d'Avio			S.L.		
161	Difon Raymond Conseiller d'arrondissement Délégué de la 1 <sup>re</sup> d'Éragues	n° 76		S.L.		
162	Drujon Claudius délégué de la commune d'Éyguières			S.L.		
163	Durand Antoine délégué de la commune d'Équelles			S.L.		
164	Durand Joseph délégué de la commune de Boulbon			S.L.		
165	Durand Michel Conseiller d'arrondissement			S.L.		
166	Durbee Fernand délégué de la commune de Septèmes			S.L.		
167	Duverger Antoine Conseiller général			S.L.		
168	Esmiol Paul délégué de la commune de Salon			S.L.		



NOMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
169	Espelli Joseph Conseiller d'arrondissement.					
170	Ostienne Gilbert délégué de la commune La Bouillaudette		<i>[Signature]</i>	S.L.		
171	Fabre Augustin délégué de la commune de Tuzlembier		<i>[Signature]</i>	S.L.		
172	Fabre Fernand délégué de la commune de Crêts		<i>[Signature]</i>	S.L.		
173	Fabre Georges Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	S.L.		
174	Fabre Julien Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	S.L.		
175	Fagola Louis délégué de la commune de la Ciotat		<i>[Signature]</i>	S.L.		
176	Farand Paul délégué de la commune d'Orgon		<i>[Signature]</i>	S.L.		
177	Fassin Marius délégué de la commune de Senas		<i>[Signature]</i>	S.L.		
178	Fayard Jean délégué de la commune d'Orles		<i>[Signature]</i>	S.L.		
179	Félix Louis délégué de la commune de Port de Bouc		<i>[Signature]</i>	S.L.		
180	Ferreol Marius Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	S.L.		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
181	Ferrier Eucher délégué de la commune de Cabannes			S. L.		
182	Ferrier Paul délégué de la commune de Mas-Blanc			S. L.		
183	Ferrier Victor Conseiller d'arrondissement			S. L.		
184	Ferrières Marius délégué de la commune de Pontvieille			S. L.		
185	Fissot Léon délégué de la commune de Paradou			S. L.		
186	Fleissières Siméon Sénateur délégué de la commune de Lussac			S. L.		
187	Fontaine Antonin délégué de la commune de Barbentane			S. L.		
188	Fortune Albanese délégué de la commune de St-Anciol			S. L.		
189	Fosse Augustin délégué de la commune de Cordolive			S. L.		
190	François Georges délégué de la commune de Martignac			S. L.		
191	Gallat Joseph délégué de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône			S. L.		
192	Galleron Joseph délégué de la commune de Ceyreste			S. L.		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
195	Gamonet Felix délégué de la commune de Chateaurenard		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
194	Garcin Marius délégué de la commune de Venelles		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
195	Garibaldi Paul délégué de la commune de Marseille		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
196	Garrigues Daniel délégué de la commune de Cabannes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
197	Gasquet Marius délégué de la commune de Port St-Louis du Rhône		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
198	Gassin Cyprien délégué de la commune de Mollèges		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
199	Gautier Alfred délégué de la commune de Gardanne		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
200	Gautier Charles délégué de la commune de Barbentane		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
201	Gautier Marius délégué de la commune de St Mitre		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
202	Gautier <sup>Joseph</sup> Sylvain délégué de la commune de Beaurecueil		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
203	Gautier Sylvain délégué de la commune de Vauvenargues		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
204	Gavaudan Henri délégué de la commune d'Aix		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
205	Gay François Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
206	Gazel Etienne délégué de la commune de Mimet	Seluit Albert suppléant	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
207	Gazel Marius délégué de la commune de Septèmes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
208	Germain Clavin délégué de la commune de Chateauneuf les Martigues		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
209	Girdole Raymond délégué de la commune de Carry		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
210	Quinaux Antoine délégué de la commune de Chateaurenard		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
211	Quinaux Joseph délégué de la commune de Verquières		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
212	Girard Auguste Député		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
213	Girard François suppléant de la commune de Salon	Colombard Louis suppléant de la commune de Salon	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
213	Girard Jules délégué de la commune de Charlevat		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
214	Giraud Edmond délégué de la commune de Marignane		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
215	Giraud Emile délégué de la commune de Lambesc		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		















NOMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
216	Giraud Honoré délégué de la commune de Lanson		<i>[Signature]</i>	S.L.		
217	Giraud Hubert Député		<i>[Signature]</i>	S.L.		
218	Giraud Joseph délégué de la commune d'Aux		<i>[Signature]</i>	S.L.		
219	Gombert Richard délégué de la commune de Belcodène		<i>[Signature]</i>	S.L.		
220	Goubert Louis délégué de la commune d'Arles		<i>[Signature]</i>	S.L.		
221	Gouin Félix Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	S.L.		
222	Gouiran Simon délégué de la commune de Provence		<i>[Signature]</i>	S.L.		
223	Gouirand Marius délégué de la commune de Cignac		<i>[Signature]</i>	S.L.		
224	Gouiran Victor délégué de la commune de Provence		<i>[Signature]</i>	S.L.		
225	Gouirand Paul délégué de la commune de Lureau		<i>[Signature]</i>	S.L.		
226	Gourdin Gaston délégué de la commune de St Andiol		<i>[Signature]</i>	S.L.		
227	Goutte Paul délégué de la commune de Marseille		<i>[Signature]</i>	S.L.		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
228	Granaud Jean Conseiller général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
229	Grand Joseph délégué de la commune de Miramont		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
230	Granier Norius délégué de la commune de Martignac		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
231	Granier Marius délégué de la commune de St Cannat		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
232	Granon Charles délégué de la commune de Cabriès	Gazel Robin suppléant	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
233	Grill Jules délégué de la commune de Bouzel au		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
234	Gueraud Alphonse Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
235	Guichet Sylvain délégué de la commune de Chateaufort les Martignac		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
236	Guindardoni Antoine délégué de la commune d'Allauch		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
237	Guis François délégué <sup>suppléant</sup> de la commune d'Aubagne		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
238	Heuraud Daniel délégué de la commune de Roqnae		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
239	Honnorat Alphonse délégué de la commune d'Allauch		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
240	Houebart Edouard délégué de la commune de Cholonet			S.L.		
241	Houurse Joseph délégué de la commune d'Aix			S.L.		
242	Huques Hubert délégué de la commune d'Aix			S.L.		
243	Hcardent Marius délégué de la commune de Fos sur Mer			S.L.		
244	Hmbert François Suppléant de la commune de Berre			S.L.		
245	Hmbert Marius délégué de la commune de Marseille			S.L.		
246	Hnard Augustin délégué de la commune de Cassis			S.L.		
247	Hsent Louis délégué de la commune de La Ciotat			S.L.		
248	Hacquemus Marius délégué de la commune de Teyssèdes			S.L.		
249	Haissey Paul délégué de la commune d'Orgon			S.L.		
250	Haufret Mulgran délégué de la commune de Ventabren			S.L.		
251	Hausserand Simon délégué de la commune de Mègargues			S.L.		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
252	Jean Victor Député		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
253	Fermine Maurice délégué de la commune de Cassid		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
254	Feymet Léon délégué de la commune de St Remy		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
255	Fablin Auguste délégué de la commune de Marseille		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
256	Foly Marius délégué de la commune de Grés		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
257	Jourdan alpes Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
258	Jourdan Joseph Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
259	Jourdan Joseph délégué de la commune d'Aubagne	Chate Armand suppléant de la commune d'Aubagne.	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
260	Jourdan Léon délégué de la commune d'Aubagne		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
261	Jourdan Léon délégué de la commune de Salon		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
262	Jouval Henri Conseiller général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
263	Jouve Félix Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
264	Jouré Lion délégué de la commune d'Allauch			S.L.		
265	Julien Jean B <sup>te</sup> délégué de la commune d'Auriol	Végier Auguste délégué suppléant de la commune d'Auriol		S.L.		
266	Julien Maxime délégué de la commune de Ceyreste			S.L.		
267	Julien Antoine délégué de la commune de Cadolive			S.L.		
268	Julien Marius délégué de la commune de St-Sauverrin			S.L.		
269	Lacombe Jean Marie délégué de la commune de Jouques			S.L.		
270	Laffont Antoine Conseiller d'arrondissement			S.L.		
271	Laffont Georges délégué de la commune de Carascon			S.L.		
272	Lafont Edouard délégué de la commune de Teyssoubier			S.L.		
273	Lagnel Jules délégué de la commune d'Entraignes			S.L.		
274	Lambert Albert délégué de la commune de Prognonas			S.L.		
275	Latière Marius Conseiller Général			S.L.		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
276	Languier angeles délégué de la commune de Lureau			S.L.		
277	Languier Jean délégué de la commune d'Arles			S.L.		
278	Laurent Celestin délégué de la commune de Martigues			S.L.		
279	Laurent Sabin délégué de la commune de Carré			S.L.		
280	Lautier Louis délégué de la commune d'Arles			S.L.		
281	Leblanc Jean B <sup>te</sup> délégué de la commune de Marseille			S.L.		
282	Lebre Eugène Conseiller d'arrondissement			S.L.		
283	Leferre André Député			S.L.		
284	Lescarri Julien délégué de la commune de Simiane			S.L.		
285	Levy Clément Conseiller Général			S.L.		
286	Leydier Sylvain délégué de la commune de Ventabren			S.L.		
287	Loblin Georges délégué de la commune d'Aix	Rouland Suppléant		S.L.		







ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *consequante six* électeurs.

A *Nauselle*, le *3 Janvier* 1900

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

*146*

*147*

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3<sup>ème</sup> BUREAU DE VOTE.

(N<sup>os</sup> 291 à 446 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 2<sup>ème</sup> Janvier 1920 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
291	Magère Timothée Délégué de la Commune de Ninct		g	ref		
292	Magna Ange Délégué de la Commune de les Cotat		g	ref		
293	Magnay Louis Délégué de la Commune de Roques		g	ref		
294	Marquerit Antoine Délégué de la Commune de Pelauo		g	ref		
295	Mariand Jules Délégué de la Commune de St-Savinien		g	ref		
296	Marrot Louis Délégué de la Commune de Buzes		g	ref		
297	Marseille Camille Délégué de la Commune de Niamp		g	ref		
298	Martin Lucien Délégué de la Commune d'Orgey		g	ref		
299	Martin Théodore Délégué de la Commune de Mallemot		g	ref		
300	Martin-Caille Bruno Délégué de la Commune de Caradon		g	ref		
301	Masche Joseph Délégué de la Commune de Chataignier		g	ref		
302	Massias Joseph Délégué de la Commune de Marseille		g	ref		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
303	Matheron Centeiller d'Arrondissement					
304	Monsieur Maurel Louis Maurel, Député					
305	Maurel Louis Délégué de la Commune de Liquoraise					
306	Maury Paul Délégué de la Commune de St-Antoine					
307	Maury Antoine Délégué de la Commune de St-Jacques					
308	Mayerl Antoine Délégué de la Commune de Lignat Mézy (voir n° 304)					
309	Mérentier Albert Délégué de la Commune de Simiane					
310	Mérentier Antoine Délégué de la Commune de Gardanne					
311	Mérindol Fernand Délégué de la Commune d'Auroux.					
312	Michel Auguste Délégué de la Commune de Marnat.					
313	Michel Emile Conseiller Général					
314	Michel François Délégué de la Commune de Grand					



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
315	Michel Fay B <sup>te</sup> Conseiller d'Arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
316	Michel Lohard Délégué de la Commune de Gréto		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	/	
317	Michelo Di Archille Délégué de la Commune de la Cotat		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
318	Michon Claude Délégué de la Commune de Chateauroux		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
319	Millaud Daniel Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
320	Millaud Jules Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
321	Millet Germain Délégué de la Commune d'Éguilles		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
322	Mistral Frédéric Délégué de la Commune de Martlanc		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
323	Mistral Laurent Délégué de la Commune de St Remy	Beunet Alphonse Suppléant de la Commune de St Remy	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
324	Montret Charles Délégué de la Commune d'Arles		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
325	Montret Margot B <sup>e</sup> Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
326	Morice François Député.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NOMBRES d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
327	Motta François Délégué de la Commune d'Isère		g	u		
328	Maurey Antoine Délégué de la Commune de Ragnonas		u	u		
329	Moutet Édouard Délégué de la Commune de Bous Bel Air.		g	u		
330	Mouton Eugène Délégué de la Commune de la Cotat.		g	u		
331	Négrel François Délégué de la Commune de Grésaque	Etienne Lizon suppléant de la Com. de Grésaque	u	u		
332	Négrel Joseph Délégué de la Commune de Rouillet		u	u		
333	Nire André Délégué de la Commune des Pennes.		u	u		
334	Nire Darius Délégué de la Commune des Martigues		u	u		
335	Paollet Baptiste Délégué de la Commune d'Isères		g	u		
336	Parrel Léon Délégué de la Commune d'Aubagne	Négrel Henri suppléant de la Com. d'Aubagne.	u	u		Le Dr Parrel, délégué de la Com. d'Aubagne est absent par ses occupations professionnelles. (Épidémie de grippe)
337	Pascal Joseph Conseiller d'Arrondissement		g	u		
338	Pasquet Louis Conseiller Général		g	u		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
339	Pulpaw Jean Suppléant de la Commune de Chateaufort					
340	Pauthe Joseph Délégué de la Commune de Saloy					
341	Payan Louis Délégué de la Commune d'Yguères					
342	Peller Edouard Délégué de la Commune de Pelissanne					
343	Perlet Victor Conseiller d'arrondissement					
344	Perrin Fernand Conseiller d'arrondissement					
345	Perrin Pierre Délégué de la Commune de St Remy					
346	Perrissol Hippolyte Délégué de la Commune d'Arc					
347	Perrusso Antoine Délégué de la Commune de Pertuis du Rhône					
348	Pirard Francis au 2 <sup>e</sup> Bureau					
349	Petit Theodoré Délégué de la Commune de Meyreuil					
350	Peyron Délégué de la Commune de Chateaufort					
351	Philippe Marius Délégué de la Commune de Fos sur Mer					



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
353	Pierre Eugène Conseiller Général		§	ref		
353	Pinatel Thé Délégué de la commune de Labrie		§	ref		
354	Pinatel Laurent Délégué de la commune d'Alauch		§	ref		
355	Piston André Suppléant de la commune de Roquevaire		§	ref		
356	Poncel Joseph Conseiller d'arrondissement		§	ref		
357	Poulet François Délégué de la commune de St Rémy		§	ref		
358	Pourschet Louis Délégué de la commune d'Alauch		§	ref		
359	Pourschier Adolphe Délégué de la commune de Miramad		§	ref		
360	Poutet Celestin Délégué de la commune de Roques.		§	ref		
361	Puech Baptiste Délégué de la commune de Bataucourant		§	ref		
362	Puyane Esprit Délégué de la commune de Peyreuil		§	ref		
363	Rambert Henri Délégué de la commune d'Alauch		§	ref		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
364	Rame Gustave Délégué de la commune de Lancoy		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
365	Rampal Théodore Délégué de la commune d'Alanch		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
366	Rathus Félicien Délégué de la commune de Fagucfort		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
367	Raunaud Léopold Délégué de la commune de la Barbey		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
368	Régis Louis Comptable général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
369	Resch Paul Délégué de la commune de Marseille		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
370	Revest Joseph Délégué de la commune de Basset		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
371	Rey Jean Comptable d'Anzouillet		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
372	Reynaud Auguste Délégué de la commune de Meyranes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
373	Reynaud Adrien Délégué de la commune d'Orgny		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
374	Reynaud J. B <sup>e</sup> Délégué de la commune de St. Paul les Douay		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
375	Reynaud J <sup>e</sup> Délégué de la commune de Naves		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
376	Reynaud Jules conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
377	Reynaud Pierre délégué de la commune de Lamanon		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
378	Rellia Joseph délégué de la commune d'Estres		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
379	Rey Jules délégué de la commune de Nored		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
380	Ribière Marius délégué de la commune d'Estres		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
381	Ricard Emory délégué de la commune de Lambesc		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
382	Ricard Gb délégué de la commune d'Albens		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
383	Ricaud Joseph délégué de la commune "Les Bains"		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
384	Régy Alois délégué de la commune de Gignac		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
385	Richard Léon conseiller général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
386	Rigaud Gaston conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
387	Roussel Joseph délégué de la commune de Saillane		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
388	Robert Fr B <sup>te</sup> Délégué de la commune d'Auriol		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
389	Roche Lucien Délégué de la commune d'Estres		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
390	Roche Pierre Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
391	Rodin Louis Délégué de la commune de Saloy		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
392	Rollin Justin Délégué de la commune du Puy St. Reparade		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
393	Rogues Jean Délégué de la commune des Martigues		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
394	Roubaud Joseph Délégué de la commune de Roquevaire		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
395	Rougon Alémeut Délégué de la commune de Curdes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
396	Roumanille François Délégué de la commune de St. Remy		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
397	Roumanille Gaspard Délégué de la commune de St. Remy		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
398	Roustan Emmanuel Délégué de la commune de la Fare		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
399	Roustan Gustave Délégué de la commune de la Fare		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
400	Roux Claude Délégué de la commune de St Rémy		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
401	Roux Félix Délégué de la commune de Marignane		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
402	Roux Michel Délégué de la commune de Roquevaire		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
403	Roux Pierre Conseiller Général					Certificat médical attestant son impossibilité de prendre part au vote
404	Ruér Paul Délégué de la commune d' Aubagne		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
405	Sabiani Simon Délégué de la commune de Martelle		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
406	Sacomay Louis Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
407	Stienne Louis Délégué de la commune de Cornillon		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
408	Saravelli André Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
409	Sauloy Marie Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
410	Sauvage Marie Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
411	Serramelli Francis Délégué de la commune d'Allauch		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
412	Sellon Mathieu Délégué de la commune de Senas					
413	Sinoret Amédée Délégué de la commune de Penelles					
414	Silvestre Marius Délégué de la commune de St Marc					
415	Steiger Jean Délégué de la commune de Carascou					
416	Suveray Denis Délégué de la commune d'Estres					
417	Suzan Julien Délégué de la commune de Roquerave					
418	Suzanne Ferdinand Délégué de la commune d'Aureol					
419	Tadder François Conseiller Général					
420	Carascou Alfred Suppléant de la commune de Peyrolles					
421	Carascou Emile Délégué de la commune de Cabannes	Gon Joseph Suppléant de la (1 <sup>re</sup> Cabannes) x				
422	Carso Henri Conseiller Général					
423	Ceissier Henri Délégué de la commune de Grand					



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
424	Cellier Marius Délégué de la commune de Naullane		§	§		
425	Ferruy Marius Délégué de la commune d'Alauch		§	§		
426	Chéric Andreus Délégué de la commune des Sts Pierre Jansoy		§	§		
427	Chobert Lachin Délégué de la commune de Gemenos		§	§		
428	Chobert Joseph Délégué de la commune de Gemenos		§	§		
429	Chus Baptistin Délégué de la commune de Fouquet		§	§		
430	Couat Antoine Délégué de la commune des Port St Louis du Rhône		§	§		
431	Couche Cyrrien Délégué de la commune de Tibrolles		§	§		
432	Courtet Antoine Délégué de la commune de Châteauneuf		§	§		
433	Croin Emile Délégué de la commune de Gardanne		§	§		
434	Crono Joseph Délégué de la commune de Saloy		§	§		
435	Cruchement Jn B <sup>te</sup> Délégué de la commune de Miramas		§	§		



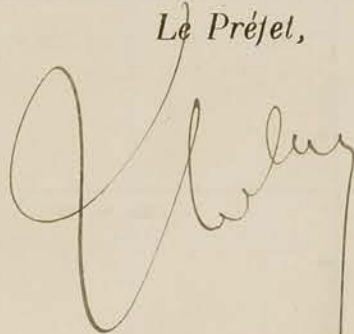




ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Cent cinquante six* électeurs.

A *Marseille*, le *8 Janvier* 1920.

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Cent cinquante quatre* émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
— *0* — *Cent cinquante trois* — le 2<sup>e</sup> idem.  
— — — le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. Artaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
M. Bergeon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																			
M. Cadenat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

69  
32  
42

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de cent quarante deux suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. Artaud ; soixante-neuf.  
 M. Bergeon ; trente-deux  
 M. Cadenat ; quarante-deux  
 M.  
 M.

M.  
 M.  
 M.  
 M.  
 M.

Marseille, le 3 Janvier 1909.

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

Le Président de la Section de vote.

Les Scrutateurs

*[Signature]*

*[Signatures]*  
 Cholet O



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
M. Parquet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	121
M. Schrammich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										75
M. Artaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													58
M. Bademat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																44
M. Bergeon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																45
M. Baron	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																							7
M. Puges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	39
M. Isnard	<input checked="" type="checkbox"/>																								5
M. Leydet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																						14
M. Bressand	<input type="checkbox"/>																								4
Pide																									0

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. Parquet																										
M. Schrammich																										
M. Artaud																										
M. Bademat																										
M. Bergeon																										
M. Baron																										
M. Puges																										
M. Isnard																										
M. Leydet																										
M. Bressand																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de *Cent cinquante quatre* suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

*Scrutateurs* } M. Bouffoy Jean Elie, 148 Bd Chaux Commis. M<sup>e</sup> Melle  
 M. Corce François, Rue Ledru Rollin, Le Pictat  
 M.  
 M.  
 M.

*Président*  
 M. Adrien Artaud, Conseiller d'arr<sup>t</sup>, 10 Bd Chaux Melle  
*Annuaire* } Boyer Martini, Maire de Peyrier  
 M. Néjrel Joseph, Maire de Roumet  
 M.  
 M.

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la 1<sup>re</sup> Section de vote,

Les Scrutateurs

*Adrien Artaud*  
*J. Bouffoy*  
*J. Néjrel*  
*Bouffoy*  
*Corce*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auront donné lieu à contestation.



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. <i>Ladque</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	121
M. <i>Schrameck</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											48
M. <i>Artaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>														58
M. <i>Cadenat</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																	44
M. <i>Bergeon</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																	45
M. <i>Baron</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																								7
M. <i>Lupel</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																	59
M. <i>Snard</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																									5
M. <i>Veydet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																							14
M. <i>Crelland</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																									4
<i>Tiote</i>																										

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. <i>Tiote Ladque</i>																										
M. <i>Schrameck</i>																										
M. <i>Artaud</i>																										
M. <i>Cadenat</i>																										
M. <i>Bergeon</i>																										
M. <i>Baron</i>																										
M. <i>Lupel</i>																										
M. <i>Snard</i>																										
M. <i>Veydet</i>																										
M. <i>Crelland</i>																										
<i>Tiote</i>																										

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de *Cent quarante quatre* suffrages répartis comme suit :

- (en toutes lettres)*
- (en toutes lettres)*
- M. *Bonnefoy Jean Thié, 148 B<sup>1</sup> Chave, Mlle*
  - M. *Corce François, Rue Ledue. Rollin a' La Ciotat*
  - M. \_\_\_\_\_
  - M. \_\_\_\_\_
  - M. \_\_\_\_\_

- M. *Adrien Artaud, Conseiller d'arr<sup>t</sup>, 10 B<sup>1</sup> Chave Marseille*
- M. *Assensurs, Boyer Martin, Maire de Peynier*
- M. *Nizuel Joseph, Maire de Pourcet*
- M. \_\_\_\_\_
- M. \_\_\_\_\_

Marseille, le 3 Janvier 1909.

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

Le Président de la 7<sup>me</sup> Section de vote.

Les Scrutateurs

*Adrien Artaud*  
*Boyer Martin*  
*Nizuel Joseph*  
*Corce François*



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
M. Pasquet	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
M. Schrammek	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑										
M. Artaud	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	┌													
M. Cadenat	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☐															
M. Bergeon	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑																
M. Baron	☑	☑																							
M. Puges	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑																	
M. Isnard	☐																								
M. Leydet	☑	☑	☑																						
M. Vessand	┌																								
Piella																									

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. Pasquet																										
M. Schrammek																										
M. Artaud																										
M. Cadenat																										
M. Bergeon																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de \_\_\_\_\_ suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. Pasquet	est vingt quatre
M. Schrammek	soixante seize
M. Artaud	cinquante sept.
M. Cadenat	quarante neuf
M. Bergeon	quarante cinq

M. Baron	unze
M. Puges	quarante et un
M. Isnard	quatre
M. Leydet	quatorze
M. Vessand	deux
M. Piella	deux

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la Section de vote,

Les Scrutateurs

*M. Puges*  
*M. Isnard*  
*M. Leydet*  
*M. Vessand*  
*M. Piella*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125		
M. <i>Sarquet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	124	
M. <i>Spramek</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										76	
M. <i>Estaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>														87	
M. <i>Cadenat</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																49	
M. <i>Bergeon</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																	48	
M. <i>Baron</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																									11
M. <i>Suges</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																		41
M. <i>Spard</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																										4
M. <i>Leydet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																								14
M. <i>Bresseaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																										2
M. <i>Violle</i>																											

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. <i>Sarquet</i>																										
M. <i>Spramek</i>																										
M. <i>Estaud</i>																										
M. <i>Cadenat</i>																										
M. <i>Bergeon</i>																										
M. <i>Baron</i>																										
M. <i>Suges</i>																										
M. <i>Spard</i>																										
M. <i>Bresseaud</i>																										
M. <i>Leydet</i>																										
M. <i>Violle</i>																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de \_\_\_\_\_ suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. <i>Sarquet</i>	Cent-trois, quatre
M. <i>Spramek</i>	Soixante-dix
M. <i>Estaud</i>	Cinquante-neuf
M. <i>Cadenat</i>	Quarante-neuf
M. <i>Bergeon</i>	Quarante-cinq

M. <i>Baron</i>	Onze
M. <i>Suges</i>	Quarante-trois
M. <i>Spard</i>	quatre
M. <i>Leydet</i>	Quatorze
M. <i>Bresseaud</i>	Deux.

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la Section de vote,

Les Scrutateurs

*Sarquet*  
*Spramek*  
*Estaud*  
*Cadenat*  
*Bergeon*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.



75  
32  
40  
147

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
M. Artaud	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		75							
M. Bergeon	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐											32							
M. Cadenat	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐										40							
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. Artaud																										
M. Bergeon																										
M. Cadenat																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de \_\_\_\_\_ suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. Artaud Soixante-quinze  
M. Bergeon B. Trente-deux  
M. Cadenat B. Quarante

M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_

Marseille, le 3 Janvier 1909.

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

Le Président de la Section de vote, *[Signature]*

Les Scrutateurs *[Signature]*  
*[Signature]*



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. Artaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
M. Bergeon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																		
M. Cadenat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																		
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

78  
32  
40

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de \_\_\_\_\_ suffrages répartis comme suit :

M. Artaud	Soixant-quinze	M.
M. Bergeon	Cente-Deux	M.
M. Cadenat	Quarante	M.
M.		M.
M.		M.

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la Section de vote,

Les Scrutateurs

*[Signature]*

*[Signature]*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. Artaud Louis																										
M. Bergeon																										
M. Cadenat																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. Artaud	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑												69
M. Bergeon	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑																	32
M. Cadenat	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑																42
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de *Cent quarante trois* suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. *Artaud*; *soixante-neuf*  
 M. *Bergeon*; *vingt-deux*  
 M. *Cadenat*; *quarante-deux*  
 M.  
 M.

M.  
 M.  
 M.  
 M.  
 M.

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la 1<sup>re</sup> Section de vote,

*F. Rioussé*

Les Scrutateurs

*Corvet*  
*de Chabert*  
*Chabert*

*Chabert P*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125		
M. Pasquet.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	127	
M. Schrameck.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									83	
M. Artand.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									28	
M. Cademat.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									41	
M. Bergeon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									61	
M. Baron	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																									8
M. Pinget	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									38	
M. Bonand	<input type="checkbox"/>																										4
M. Seydet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																									6
M. Bressand	<input type="checkbox"/>																										3
M. Pielle																											

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de \_\_\_\_\_ suffrages répartis comme suit :  
(en toutes lettres)

M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la 3<sup>e</sup> Section de vote,  
*C. Mitroy*

Les Scrutateurs  
*J. Bascet*  
*M. Mathis*  
*P. ...*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.



## ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. Pasquet																										
M. Schrameck																										
M. Artaud																										
M. Cadenat																										
M. Bergeon																										
M. Puges																										
M. Isnard																										
M. Leydet																										
M. Cressant																										
M. Baron																										
M. Piolle																										

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. Pasquet																										
M. Schrameck																										
M. Artaud																										
M. Cadenat																										
M. Bergeon																										
M. Puges																										
M. Isnard																										
M. Leydet																										
M. Cressant																										
M. Baron																										
M. Piolle																										

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de cent cinquante quatre suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. Pasquet cent vingt sept  
M. Schrameck quatre vingt trois  
M. Artaud soixante dix huit  
M. Cadenat quarante un  
M. Bergeon soixante un

M. Puges trente huit  
M. Isnard quatre  
M. Leydet six  
M. Cressant trois  
M. Baron huit

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la 3<sup>e</sup> Section de vote,

Les Scrutateurs

C. Michéas

J. B. B. B.  
M. B. B. B.  
M. B. B. B.

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 18 Janvier 1900 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
M. <i>Ortaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
M. <i>Bergeon</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																	
M. <i>Gadenat</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																		
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									
M.																									

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. <i>Ortaud</i>																										
M. <i>Bergeon</i>																										
M. <i>Gadenat</i>																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de \_\_\_\_\_ suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. *Ortaud*, quatre vingt cinq voix

M. *Bergeon*, trente six "

M. *Gadenat*, trente deux "

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

Marseille, le 3 Janvier 1900.

Le Président de la 3<sup>e</sup> Section de vote,

Les Scrutateurs

*Alfred Carasso*

*Bouy  
H. Collin*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.



ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - 3 Janvier 1909 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. <i>Ortaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									85
M. <i>Bergon</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																		36
M. <i>Cadenat</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																			32
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

(en toutes lettres)

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de \_\_\_\_\_ suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. *Ortaud* quatre vingt cinq  
 M. *Bergon* trente six  
 M. *Cadenat* trente deux  
 M.  
 M.

M.  
 M.  
 M.  
 M.  
 M.

Marseille, le 3 Janvier 1909.

Le Président de la Section de vote,

*Alfred Parise*

Les Scrutateurs

*M. Gallin*  
*J. Boue*

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.